

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 37
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 12

Point 18 Débat d'orientations budgétaires 2022.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Rémy ANGST, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Pascal WEILL, Patricia KELLER.

Absent excusé

Mme Léna DUMAN.

Ont donné procuration

Mme Odile UHLRICH-MALLET donne procuration à M. Eric STRAUMANN, M. Flavien ANCELY donne procuration à M. Frédéric HILBERT, Mme Amandine BALIRY donne procuration à Mme Déborah SELLGE, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, Mme Nathalie LACASSAGNE donne procuration à M. Pascal WEILL, Mme Véronique MATTLINGER-WUCHER donne procuration à Mme Véronique SPINDLER, M. Jean-Marc MAYER donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Benoît NICOLAS donne procuration à M. Xavier DESSAIGNE, M. Oussama TIKRADI donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Eddy VINGATARAMIN donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE.

PREND ACTE

Secrétaire de séance : Déborah SELLGE
Transmission à la Préfecture : 4 février 2022

POINT N° 18 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire : « chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes».

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Ville de Colmar ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et suivants sont retracés dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313-1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la Ville de Colmar 2022 annexé à la présente délibération,

PREND ACTE

de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022 lors de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Maire

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Ville de Colmar

Séance du Conseil Municipal
31.01.2022



PARTIE I

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

SUR LA SITUATION MACROECONOMIQUE

ET LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES 2020-2022

- I. LA GESTION FINANCIERE NATIONALE DE LA CRISE SANITAIRE
- II. LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES 2022-2027
- III. LE PLAN D'INVESTISSEMENT « FRANCE 2030 »

PARTIE II

LA SITUATION DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2020-2022

- I. LES CONTRAINTES FINANCIERES IMPOSEES AUX COLLECTIVITES LOCALES JUSQU'A LA CRISE SANITAIRE
- II. LES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA CRISE SANITAIRE
- III. LA REDUCTION DU POUVOIR FISCAL DES COLLECTIVITES LOCALES ET LES INCERTITUDES SUR L'INSTAURATION DE NOUVELLES CONTRAINTES A MOYEN TERME

PARTIE III

COLMAR APRES 2 ANS DE CRISE SANITAIRE

- I. EN 2021, LA VILLE DE COLMAR MET EN PLACE DES POLITIQUES STRUCTURANTES, MALGRE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE
 1. *2021 : La mise en place du centre de vaccination*
 2. *2021 : la reprise partielle de la vie locale avec...*
 3. *2021 : de nouvelles actions mises en place par la municipalité*
 4. *La reconnaissance d'un espace public de qualité*
- II. LA VOLONTE D'UNE CONSTANTE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 1. *Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement : l'effet d'une saine gestion, mais aussi de la pandémie*
 2. *Les dépenses de personnel dans un contexte de refonte des relations humaines*
- III. ENTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS, LES REFORMES FISCALES NATIONALES ET LA PANDEMIE : LES FORTES VARIATIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
 1. *La stagnation des dotations de l'Etat*
 2. *Les produits fiscaux à l'épreuve de la suppression de la taxe d'habitation*
 3. *Les produits des services fortement touchés par la pandémie*
 4. *Subventions de fonctionnement : retour à la normale suite aux dispositifs de soutien déployés en 2020*
- IV. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RETROUVEE MALGRE UN CONTEXTE FRAGILISANT
- V. INVESTISSEMENT 2021 : LA FINALISATION D'OPERATIONS AMBITIEUSES
 1. *Des opérations structurantes en voie d'achèvement ou en cours*
 2. *Une grande priorité au cadre de vie*
 3. *L'investissement récurrent*
- VI. LE FINANCEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS EN 2021
- VII. UN ENDETTEMENT TRES LARGEMENT MAITRISE

PARTIE V

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022 ET AU-DELA POUR COLMAR

- I. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT A L'EPREUVE DE CONTRAINTES EXOGENES IMPORTANTES
 1. *Les charges externes fortement impactées*
 2. *Les charges de personnel maîtrisées dans le cadre de l'évolution de la politique de rémunération*
 3. *La baisse des contributions et prélèvements*
 4. *Une baisse anticipable des dépenses exceptionnelles*
- II. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022 : UN RETOUR PROGRESSIF A LA NORMALE ?
 1. *La baisse attendue des dotations*
 2. *Vigilance sur les produits tarifaires*
 3. *L'optimisation constante des subventions de fonctionnement*
 4. *Pas de hausse des taux d'imposition en 2022*

- III. LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2022-2026
- IV. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2026
- V. LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX
 - 1. *Toujours une grande priorité au cadre de vie et aux espaces publics*
 - 2. *La rénovation de notre patrimoine*
 - 3. *La modernisation de nos équipements*

PARTIE I

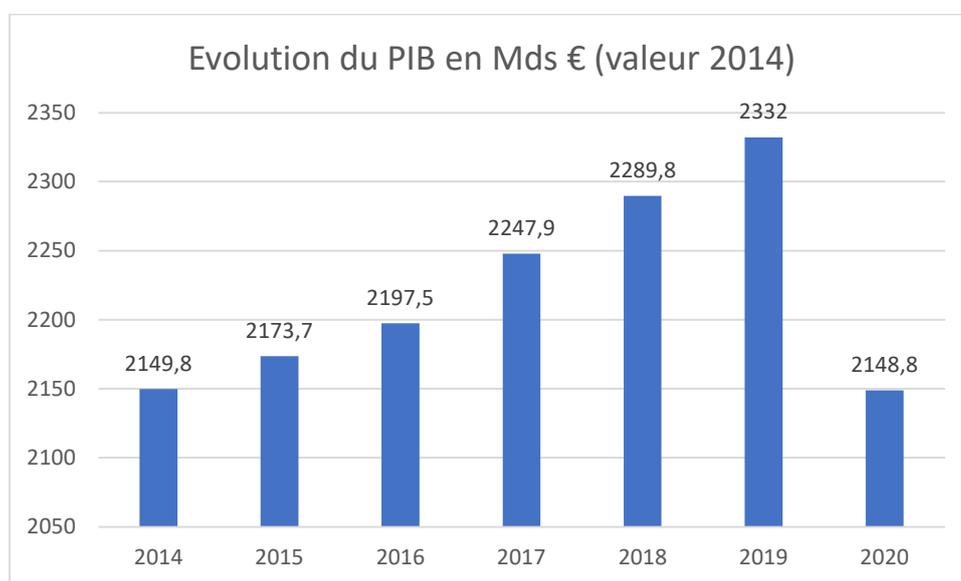
L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA SITUATION MACROECONOMIQUE ET LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES 2020-2022¹

I. La gestion financière nationale de la crise sanitaire

La crise sanitaire déclenchée en mars 2020 s'est traduite par une destruction de richesse à un niveau sans précédent. En témoigne la chute du Produit Intérieur Brut (PIB). En 2020 (dernière année pour laquelle les données définitives sont disponibles), le PIB s'établit à 2 302 Mds €, soit une diminution de -5,1% (inflation comprise). Sans l'effet inflation, le PIB 2020 atteint seulement 2 148,8 Mds €, soit une diminution de -8% en volume par rapport à 2019.

Cette chute reflète l'impact de la crise sanitaire et de son caractère inédit : l'arrêt provisoire de l'activité sur décision de l'Etat pour motifs sanitaires. Le secteur marchand a été le plus touché avec à la fois une baisse de la consommation (-6,1%) ainsi que la baisse des investissements des entreprises (-7,5%) et des ménages (-8,8%), tandis que les dépenses des administrations publiques ont augmenté fortement pour soutenir les secteurs touchés par la crise (+3% en dépenses de fonctionnement).

Il convient de noter qu'en volume (hors effet-prix lié à l'inflation), le niveau du PIB 2020 retrouve à peine celui de 2014.



En France, parallèlement aux mesures sanitaires prises, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a ainsi financé en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 Mds

¹ Cette partie a été rédigée avec l'aide de Public Avenir et de Finance Active dans le cadre de leurs prestations de veille financière.

€. Cela a permis aux agents économiques de maintenir un pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, c'est-à-dire la faculté que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques, l'Etat a mis en place un programme de 300 Mds € de garanties d'emprunts, les Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Au niveau européen, l'Eurogroupe a mis en place un plan d'urgence de 540 Mds €. Ce plan comprend une enveloppe de 200 Mds € accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises, la possibilité pour la Commission européenne de lever 100 Mds € sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales comme le chômage partiel, et l'octroi, aux pays les plus touchés par le virus, des lignes de crédit préventives. **Sur le plan monétaire, la BCE maintient ses taux directeurs à des niveaux très bas, le taux des opérations principales de refinancement étant actuellement à 0%.**

Ces mesures de soutien à l'économie et les mesures de relance ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et de permettre à l'économie mondiale de résister. C'est ainsi que **le Gouvernement a ajusté sa prévision de croissance pour 2021 : +6,25% en volume contre 6% prévu initialement.**

Malgré la menace du variant Omicron, la loi de finances pour 2022 de l'Etat est placée sous le signe d'une forte reprise économique augurant une amélioration des indicateurs financiers du budget 2022 de la nation.

Néanmoins, la croissance prévisionnelle 2021-2022 permet tout juste de retrouver le niveau d'activité de 2019 sans dégager une croissance supplémentaire de richesse. Le taux d'évolution moyen annuel du PIB (hors inflation) sur 2019-2022 serait ainsi de seulement +0,6% par an en moyenne alors que les prévisions 2023-2027 tablent sur une croissance annuelle de 1,4%.

L'hypothèse de croissance significative en 2022 serait justifiée par :

- Le rebond de la consommation des ménages (sauf dans le secteur automobile) notamment sur les secteurs de l'hébergement-restauration-activités de loisirs à la faveur de la mise en place du Passe sanitaire.
- Le redressement du marché de l'emploi après la baisse de 2020 (notamment en lien avec le recul de l'emploi intérimaire). La reprise de l'activité conduirait à la création de 375 000 emplois sur l'année 2021 et de 130 000 emplois en 2022.
- L'amélioration de la situation des entreprises dont les investissements resteraient dynamiques grâce à un taux de marge élevé dans un contexte de reprise économique et sous les effets du Plan de relance (subvention à l'investissement, baisse des impôts de production).

II. La trajectoire des finances publiques nationales 2022-2027

Dans le cadre de la loi de finances pour 2022, le gouvernement prévoit :

- Une réduction du déficit public qui passerait de -9% du PIB en 2020, à -8,4% en 2021 puis à -4,8% en 2022.
- Une réduction du poids de la dette publique qui passerait de 115,6% du PIB en 2021 à 114 % du PIB en 2022. L'Etat français demeurerait néanmoins parmi les plus endettés de la zone Euro.

Par ailleurs, le Gouvernement met en avant sa volonté de poursuivre l'assainissement des finances nationales avec les objectifs suivants horizon 2027 :

- Ramener le déficit public en dessous du seuil de Maastricht (-3% du PIB) avec une cible à -2,6% du PIB 2027 ;
- Plafonner le poids de la dette publique à 115,7% du PIB 2027, sans renoncer à diminuer le volume de l'endettement public à venir, compte tenu des projets d'investissements du plan de relance.

Le déficit public national (-124,5 Mds €) est uniquement porté par le budget de l'Etat (-129 Mds €), sachant que les autres organisations publiques présenteraient un solde positif.

Années	Toutes administrations confondues	Dont Etat	Dont autres administrations
2012	-104 Mds €	-85,1 Mds €	-18,9 Mds €
2022	-124,5 Mds	-129 Mds €	+4,5 Mds €

Dans ce contexte, les conditions d'équilibre du budget de l'Etat paraissent difficiles :

- Un déficit réel de la section de fonctionnement : les recettes de fonctionnement ne permettent pas de couvrir les charges de gestion, et encore moins les frais financiers.
- L'Etat emprunte pour rembourser son annuité de dette.

Parallèlement, l'Etat s'engage sur plusieurs axes dans ses prospectives et notamment :

- Pas de nouveaux prélèvements obligatoires, consolidant ainsi la baisse constatée entre 2018-2023 au titre notamment de la suppression de la TH et de la réforme des impôts de production;
- Affirmation d'une politique soutenue d'investissements pour les années à venir, adossée à un volume d'endettement encore en progression entre 2022 et 2027.

La trajectoire cible de la dette publique est conditionnée cependant aux facteurs suivants :

- Le niveau des taux d'intérêt (taux d'intérêt à 0,30 % en 2021 et 0,75 % en 2022). Une augmentation de +1% des taux d'intérêts aurait un impact de 15 Mds € en 5 ans.
- La niveau de la croissance annuelle, sachant que l'Etat prévoit de consacrer 6% de croissance annuelle au remboursement de la dette Covid-19 de 165 Mds € en 20 ans.

III. Le plan d'investissement « France 2030 »

Le 12 Octobre 2021, le Président de la République a présenté le plan d'investissement « France 2030 ». Il s'agit d'une réponse aux défis de la transition écologique en faisant émerger de nouveaux champions technologiques nationaux. Ce plan représenterait un coût de 30 Mds € sur la période 2022-2030, dont 3 à 4 Mds € seront utilisés dès 2022.

Ainsi, les dépenses d'investissement continueraient à progresser sur le prochain mandat.

Objectifs	Libellé	Montants cumulés 2022-2030
Objectif 1	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets.	8 Milliards €
Objectif 2	Devenir le leader de l'hydrogène vert	
Objectif 3	Décarboner notre industrie (Baisser de 35 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015.)	
Objectif 4	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.	4 Milliards d'€
Objectif 5	Produire le premier avion bas-carbone	
Objectif 6	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	2 Milliards d'€
Objectif 7	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain.	16 Milliards d'€
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Objectif 9	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale	
Objectif 10	Investir dans le champ des fonds marins	

La croissance escomptée chaque année permettrait de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

PARTIE II

LA SITUATION DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2020-2022²

I. Les contraintes financières imposées aux collectivités locales jusqu'à la crise sanitaire

Sous le mandat présidentiel de François Hollande, avec la Contribution au Redressement des Finances Publiques (2014-2017), l'Etat décide de diminuer les concours financiers aux collectivités (11,5 Mds € sur 4 ans) qui s'est concrétisée par la chute de la dotation forfaitaire, principal concours financier alloué aux collectivités locales. Le solde des administrations publiques locales (APUL) s'est alors amélioré sous la contrainte.

A compter de 2018, l'Etat souhaite changer de paradigme en impliquant les collectivités territoriales dans l'effort de réduction des déficits publics. Ainsi, **la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a choisi de maintenir les concours financiers sur la période. En revanche, les collectivités sont chargées de renforcer leur solde budgétaire dans des proportions importantes.** Trois instruments sont mobilisés à cet effet :

- **Une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement fixée à 1,2%** inflation comprise ce qui revient à diminuer en volume les dépenses de fonctionnement. Objectif de baisse de -16 Mds €.
- Cette amélioration permettant de **renforcer les niveaux d'épargne** et de **diminuer le besoin de financement des investissements** (-2,6 Mds € par an). Objectif de baisse de -13 Mds €.
- La diminution du besoin de financement permettant de **moins solliciter le levier de nouveaux emprunts et d'améliorer le ratio de capacité de désendettement.**

Avec le nouveau pilotage via **les contrats dits « Cahors »** signés entre l'Etat et les 366 collectivités territoriales concernées, **la progression des dépenses des collectivités concernées a bien été inférieure à 1,2%.**

II. Les collectivités locales dans la crise sanitaire

Selon le rapport de la mission parlementaire dirigée par le député Jean-René Cazeneuve, pour l'ensemble des collectivités locales, **les baisses de ressources imputables à la crise sanitaire s'élèvent à 4,2 Mds € en 2020.** En parallèle, **l'impact sur les dépenses est plus difficile à mesurer** (environ + 1 Md €) **dans la mesure où il regroupe les surcoûts, comme l'achat de matériel de protection, ou des économies avec la fermeture de certains services.**

Pour compenser ces pertes et soutenir les collectivités territoriales, **l'Etat a octroyé diverses aides** dont les principaux dispositifs sont :

² Cette partie a été rédigée avec l'aide de Public Avenir dans le cadre de ses prestations de veille financière.

- des **financements supplémentaires dédiés à l'investissement** : 950 M € de dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- un **fonds exceptionnel** de 213,8 M € versés aux collectivités **pour l'achat de masques** ;
- le « **filet de sécurité** » dont le montant s'est élevé à 193 M €.

Pour 2021, les collectivités locales ont fait part de leurs difficultés à réaliser des études prospectives fiscales en raison des incertitudes concentrées sur l'année liées à l'entrée en vigueur de la suppression totale de la taxe d'habitation et la suppression d'impôts économiques. Cependant, la direction générale des collectivités locales révèle que les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,4% toutes collectivités confondues en 2021. Quant aux recettes de fonctionnement, elles progressent moins vite que les dépenses (+1,5%), malgré le soutien de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire³.

Les dépenses d'investissement reprendraient en 2021 (+8,8%), après la baisse de 2020, et la reprise de l'investissement s'observe dans tous les niveaux de collectivités. **Quant aux recettes d'investissement** (FCTVA, subventions d'équipement...), **elles progressent fortement (+10,4%). Malgré cela, la baisse de l'épargne brute entraîne un besoin de financement** de 4,1 Mds €. Les collectivités locales ont donc eu recours à l'emprunt (+14,5%) et leur encours de dette augmente une nouvelle fois en 2021 (+4,1%). Cependant, il convient de prendre en compte l'effet début de mandat pour les investissements avec le report de ceux non réalisés pour cause de crise sanitaire et le recours à l'emprunt lié à la grande faiblesse des taux proposés⁴.

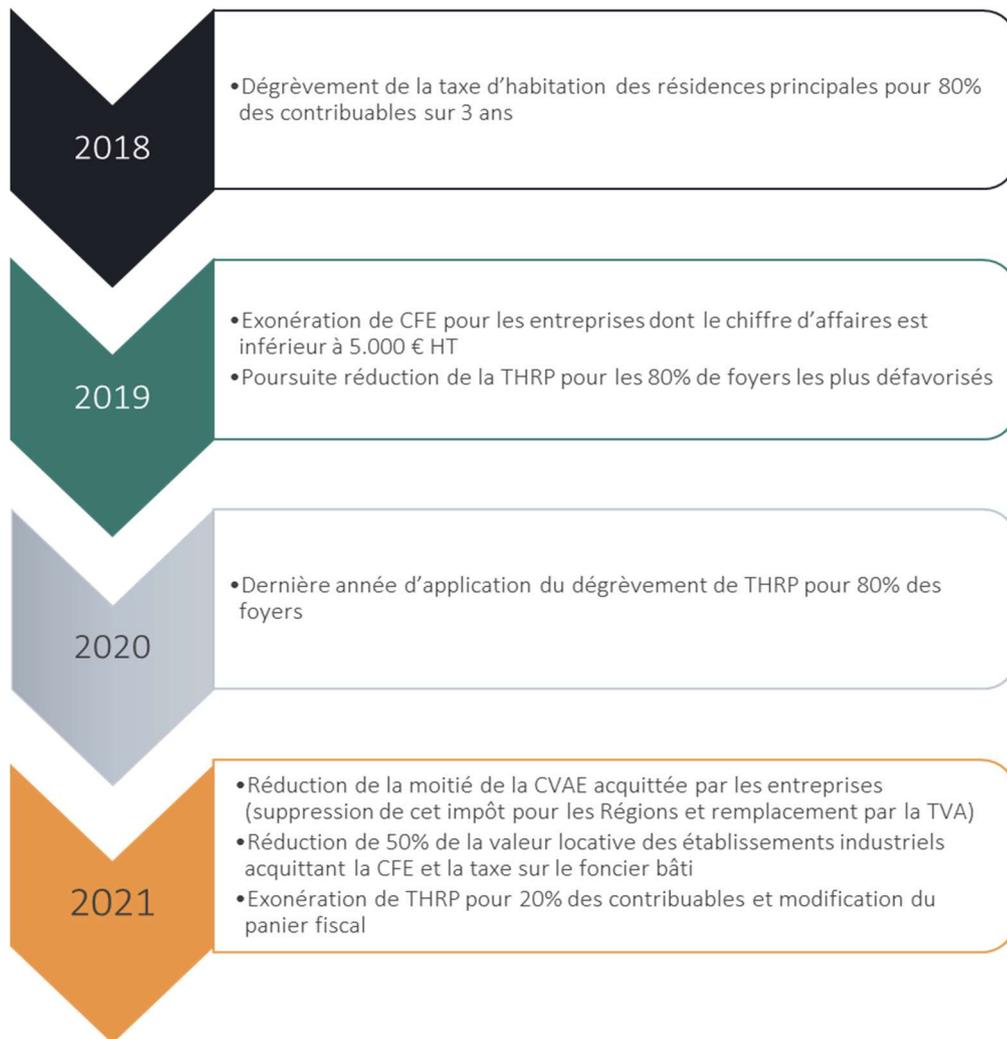
Si aujourd'hui donc les effets de la crise semblent atténués, la situation financière des collectivités s'est néanmoins dégradée.

III. La réduction du pouvoir fiscal des collectivités locales et les incertitudes sur l'instauration de nouvelles contraintes

Depuis 2018, plusieurs réformes fiscales nationales sont intervenues et conduisent indirectement à réduire le pouvoir de taux des collectivités, notamment du secteur communal.

³ La Lettre des Finances Locales du 16 septembre 2021 – « *Budget primitif 2021 : nouvelle dégradation de l'épargne brute et recours grandissant à l'emprunt* »

⁴ La Lettre des Finances Locales du 16 septembre 2021 – « *Budget primitif 2021 : nouvelle dégradation de l'épargne brute et recours grandissant à l'emprunt* »



Parallèlement, face aux défis budgétaires que l'Etat doit relever, on peut légitimement s'interroger sur l'instauration de nouvelles contributions ou contraintes pour les collectivités locales.

- Par la réactivation des contrats « Cahors »

En effet, la Commission Arthuis sur « *L'avenir des finances publiques* » a proposé l'extension du dispositif de contractualisation à l'ensemble des collectivités et de leurs budgets annexes.

- Ou par une nouvelle contribution au redressement des finances publiques (CRFP),

En cas de besoin de réduction rapide des déficits publics à venir, l'Etat pourrait être tenté de renouer avec cette stratégie.

PARTIE III

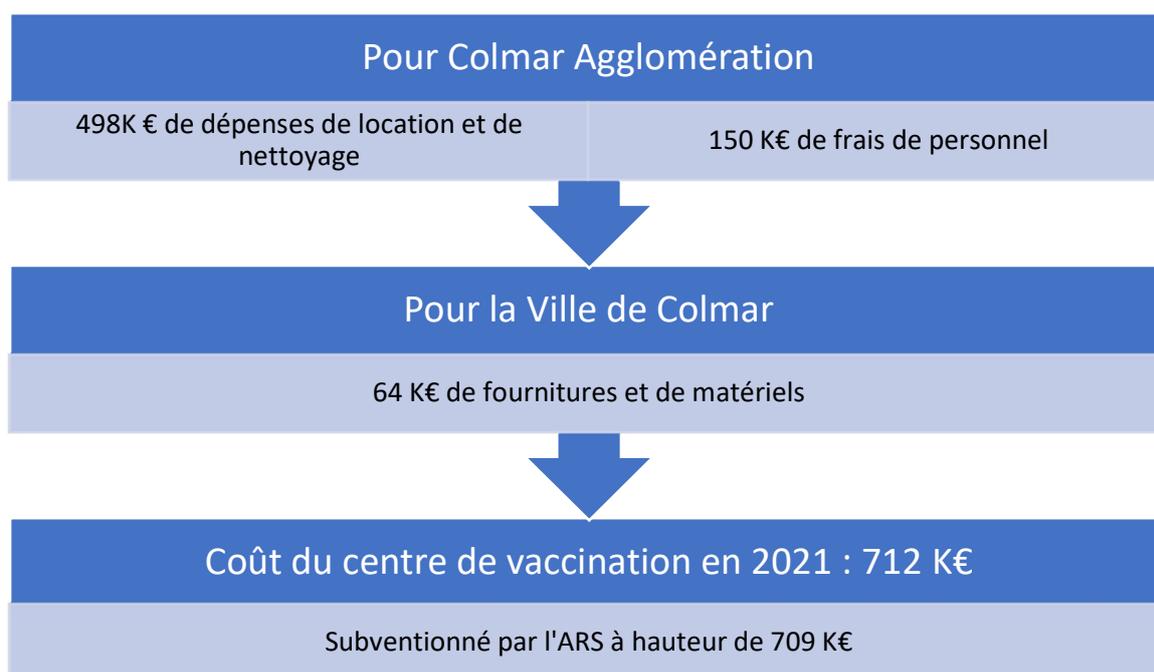
COLMAR APRES 2 ANS DE CRISE SANITAIRE

I. En 2021, la Ville de Colmar met en place des politiques structurantes, malgré l'impact de la crise sanitaire

1. 2021 : La Mise en place du centre de vaccination

La Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont démontré, par leur réactivité dans l'ouverture du centre de vaccination de Colmar dès le 18 janvier 2021, leur savoir-faire dans une compétence qui relève normalement de l'Etat. Près de 200 000 injections y ont été faites en 2021. Cet été, une injection était réalisée toutes les 18 secondes, au plus fort de la campagne de vaccination. Une prouesse collective rendue possible grâce à l'implication et la réactivité de chaque professionnel de santé, personnel administratif et bénévole du centre.

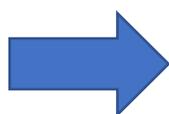
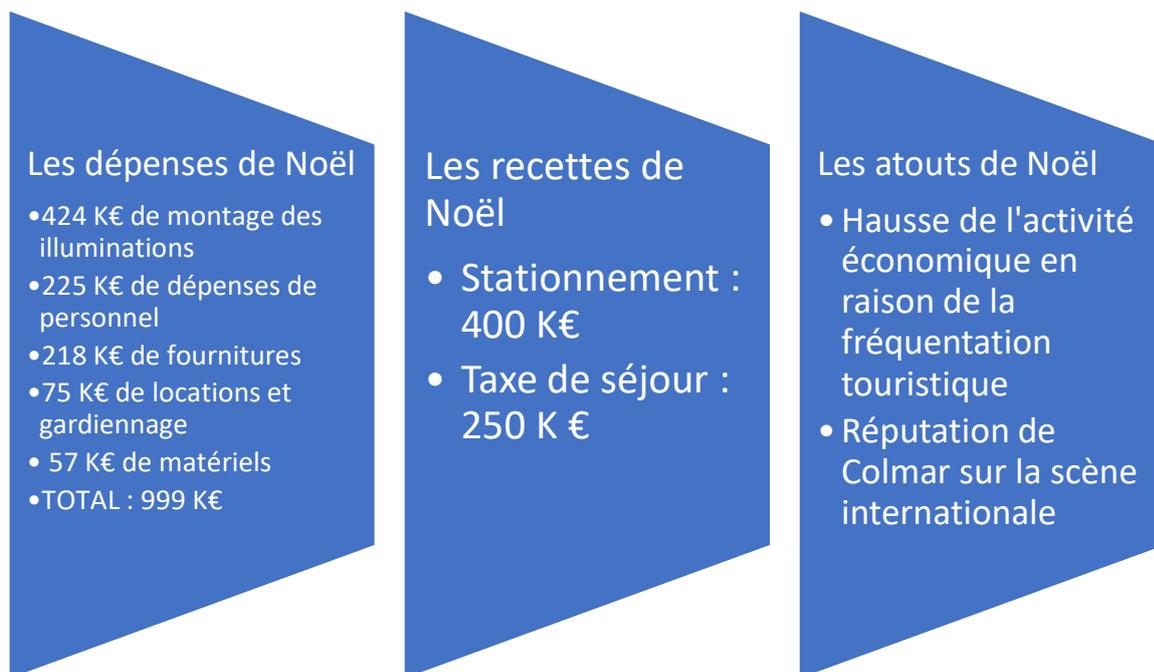
L'Etat a alloué 60 M€ aux Agences régionales de Santé (ARS) sur le fonds d'intervention régional (FIR) pour participer au fonctionnement des centres de vaccination.



2. 2021 : la reprise partielle de la vie locale avec...

....le retour des marchés de Noël

Annulés l'an dernier en raison de la crise sanitaire, les six marchés de Noël de Colmar ont à nouveau investi les rues du centre-ville.



Les marchés de Noël, c'est 175 exposants, 25 km de guirlandes, 90 projecteurs, 190 traversées de rue, 225 bacs décorés, + de 1 000 végétaux de Noël et 26 000 boules de Noël ...

... et le retour d'autres événements structurants :

- **La 25^{ème} édition du Colmar Jazz Festival** avec une programmation éclectique qui a cette année mis en avant le vocal et les artistes féminins
Coût de l'action : 106 K€
- **Le 25^{ème} anniversaire du Festival du Film** avec ses projections de films, de téléfilms, de documentaires, ses rencontres pédagogiques
Coût de l'action : 101 K€
- **La 32^{ème} édition du Festival du Livre sur le thème de « Nos retrouvailles »** avec une ribambelle d'auteurs, dont l'invité d'honneur Gilles Largardinier
Coût de l'action : 298 K€
- **La 6^{ème} édition du Marathon de Colmar**, seule course de ce type organisée en Alsace, plus de 2000 coureurs et 800 bénévoles
Coût de l'action : 25 K€

Sans oublier des événements culturels ponctuels comme la **Journée européenne du Patrimoine**, avec, en exclusivité, l'ouverture de la maison d'arrêt cette année, mais aussi les expositions organisées par ou avec le soutien de la Ville de Colmar (exposition « Au nom du père » de l'artiste Yan Pei-Ming, puis exposition « Têtes à têtes » au musée Unterlinden, exposition « Eugène Dock » au musée Bartholdi, exposition « Melancholia » de l'artiste Alain Eschenlauer à l'Espace André Malraux).

3. En 2021, de nouvelles actions mises en place par la municipalité

Ces actions s'inscrivent en partie dans le cadre de la mise en œuvre du programme électoral de la municipalité actuelle, avec :

a) La création d'un Conseil d'initiative citoyenne

Outil de démocratie participative pour redynamiser l'expression citoyenne, le Conseil doit permettre aux habitants de formuler des propositions pour l'amélioration du cadre de vie dans leurs quartiers, avec le lancement d'un appel à initiatives citoyennes ouvert à l'ensemble des habitants.

Coût de l'action : 15 K€

b) La création du dispositif « quartier d'été »

Le dispositif offre aux habitants des animations gratuites et localisées avec 24 associations participantes dans les quartiers prioritaires.

Coût de l'action : 70 K€

c) Pour l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de réforme nationales

- **Le dédoublement des classes** qui permet aux professeurs de mettre en place un apprentissage et un accompagnement personnalisés pour chaque élève. Cette mesure a l'ambition de mieux répondre aux besoins de chacun afin de donner à tous les mêmes chances de réussite. Pour Colmar, 17 grandes sections ont été dédoublées.

Coût de l'action : 20 K€

- **L'opération « Petit Déjeuner » dans les écoles élémentaires ;**

Coût de l'action : 13 K€

- **La modification de l'organisation du périscolaire du soir** par l'association PREALIS pour les élèves de maternelle (3-5 ans) afin de mettre en place un accueil périscolaire pouvant afficher un projet pédagogique conduit par des animateurs diplômés.

d) Sur le plan sportif

- **La montée en charge du Pass'Sport Santé** : un dispositif permettant de développer, chez les personnes sédentaires dès 18 ans et les seniors la pratique d'activité sportive modérée, mais régulière. Ce projet implique les associations sportives qui ont proposé de nouveaux créneaux en 2021.

Coût de l'action : 5 K€

- **L'allocation d'une entrée gratuite pour les piscines de Colmar pour chaque Colmarien.**

Coût de l'action : 50 K€

- **La 1^{ère} édition de « Colmar fait sa rentrée des sports »** pour informer le public sur les activités sportives dans la ville et sur les clubs colmariens. Des démonstrations se sont enchaînées autour d'un village sportif de 50 clubs.

Coût de l'action : 7 K€

- **L'organisation du Tour d'Alsace.**

Subvention pour l'action : 10 K€

- **La sélection de plusieurs équipements sportifs de Colmar par le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024** pour accueillir une ou plusieurs équipes internationales olympiques et paralympiques. En décrochant le label « Terre de jeux 2024 », Colmar tentera de transformer le quotidien grâce au sport et permettre à tous de goûter aux aventures sportives.

Mais aussi de nouveaux événements festifs :

- **Un programme estival enrichi** : des déambulations musicales dans le centre-ville, des siestes musicales dans le parc du Champ de Mars, des séances de cinéma plein air, des scènes d'été devant le Grillen, des concerts et spectacles sur le parvis de la salle Europe, des soirées tango au kiosque à musique

Coût de l'action : 22 K€

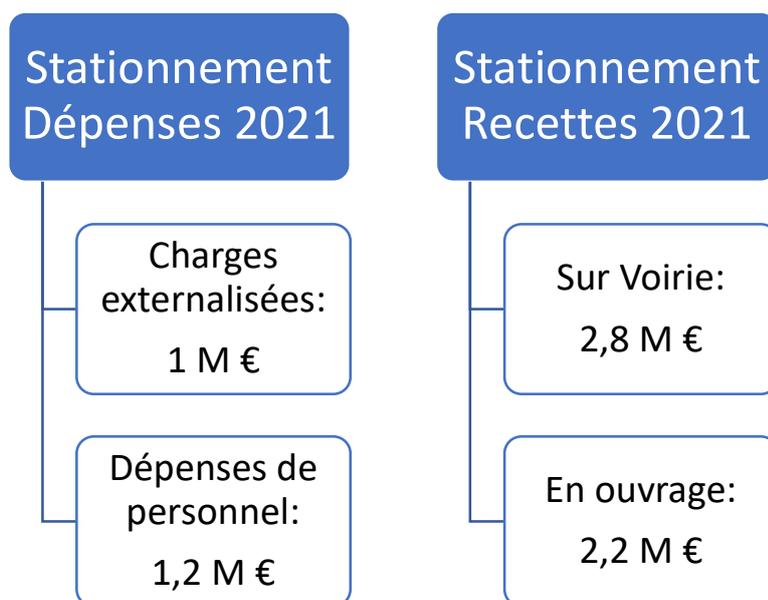
- **La « Transhumance »**, défilé de vaches dans les rues du centre-ville lors de la 1^{ère} transhumance urbaine colmarienne

Coût de l'action : 3 K€

4. La reconnaissance d'un espace public de qualité

a) La nouvelle politique de stationnement

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la nouvelle politique de stationnement se traduit par une extension des zones payantes, la hausse du forfait de post-stationnement, mais des tarifs « abonnement » revus fortement à la baisse. Exemple : **le macaron de stationnement toutes zones confondues pour les résidents du centre-ville est passé à un tarif unique de 180 € par an au lieu de 600 € pour la zone orange et de 215 € pour la zone verte (action du programme électoral de l'actuelle équipe municipale).**



b) Le Plan Lumières

Parallèlement à l'extension du dispositif d'extinction de l'éclairage public sur les voies de desserte, **Colmar s'est vue décerner le Prix Lumières 2021**. L'opération permet de sublimer les bâtiments et de dynamiser les éclairages par des projections de vidéo-mapping et des jeux de lumière sur une vingtaine de sites. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme « Action cœur de ville ».

c) Maintien de la 4^{ème} fleur et Fleur d'or 2021

Depuis 1986, le label « Ville fleurie 4 fleurs » récompense les actions de Colmar pour aménager – par son fleurissement en particulier – un cadre de vie à la fois agréable pour les habitants et favorable à l'accueil des touristes. **Les membres du jury national du label « Villes et villages**

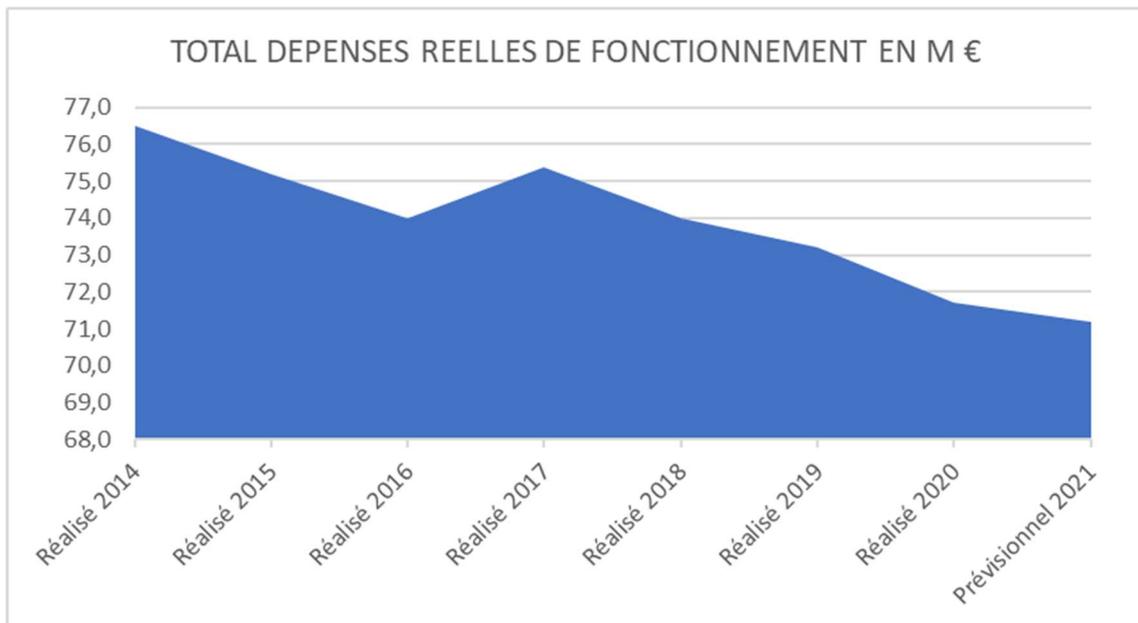
Fleuris » ont attribué à Colmar le prix d'excellence « Fleur d'Or 2021 ». Cette mention est décernée aux communes qui présentent une démarche exemplaire. Moins d'une dizaine de communes en France bénéficient de ce prix.

39 parcs
et 124 ha
d'espaces verts

Coût annuel de
fonctionnement:
3 089 K€

II. La volonté d'une constante maîtrise des dépenses de fonctionnement

1. Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement : l'effet d'une saine gestion, mais aussi de la pandémie



Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution de 7 % de 2014 à 2021, période qu'il convient cependant de dissocier en 2 :

- La période avant-crise 2014-2019 où l'on observe une baisse des dépenses réelles de 3 M€ ;
- La crise sanitaire actuelle où l'on observe une baisse plus prononcée de 2 M€ sur une plus courte période.

La Ville de Colmar veille constamment à mettre en place des mesures d'optimisations qui ont été entreprises dans plusieurs domaines :

- l'optimisation des contrats de maintenance informatique et d'assurances ;
- l'externalisation de la cuisine centrale, du gardiennage et du nettoyage des locaux ;

- la baisse des coûts d'affranchissement par le développement de la dématérialisation
- la rationalisation des coûts de location et des prestations d'illuminations de Noël.

Dans le cadre des mutualisations et des réorganisations entre Colmar et Colmar Agglomération, 22 effectifs à temps plein (ETP) ont également été transférés de Colmar à Colmar Agglomération, soit un transfert de charges de 616 K€.

Dans le domaine des ressources humaines, les services ont été mis à contribution pour trouver toutes pistes d'optimisations. Globalement, une politique organisationnelle efficace permet de dégager des marges de manœuvre afin de compenser le dynamisme naturel qu'aurait la masse salariale à augmenter sans intervention et qui se caractérise par :

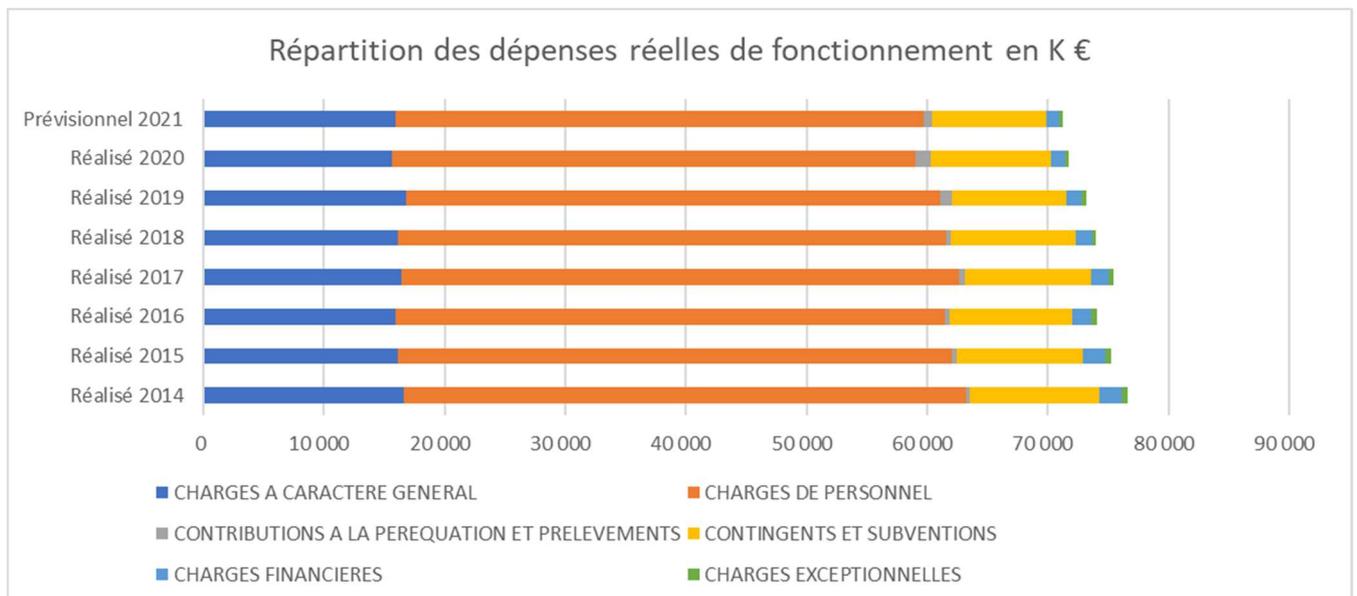
- ne pas remplacer systématiquement, mais de manière ciblée en fonction des politiques définies ;
- savoir se réorganiser ;
- analyser les situations au cas par cas.

Ceci a représenté un effort de 30 postes sur la période 2014-2020 et engendré une économie de 810 K€.

Cette exigence s'est appliquée dans un esprit de concertation et de bonne gestion à nos partenaires, au premier rang desquels le CCAS qui a également pu optimiser la gestion de son personnel mis à disposition (- 171 K€).

C'est dans ce même esprit que la nouvelle municipalité a tenu, dès sa rentrée en fonction, à participer à l'effort collectif en baissant ses indemnités de ses élus (économie de 77 K€ par an).

Par ailleurs, **Colmar a pu compter sur les fruits de la gestion active de sa dette.** Le suivi des contrats en cours, l'endettement selon les besoins réels, le sourcing et la négociation des nouveaux contrats ont permis à la Ville de Colmar de voir ses charges financières diminuer de 780 K€ sur la période 2014-2021.



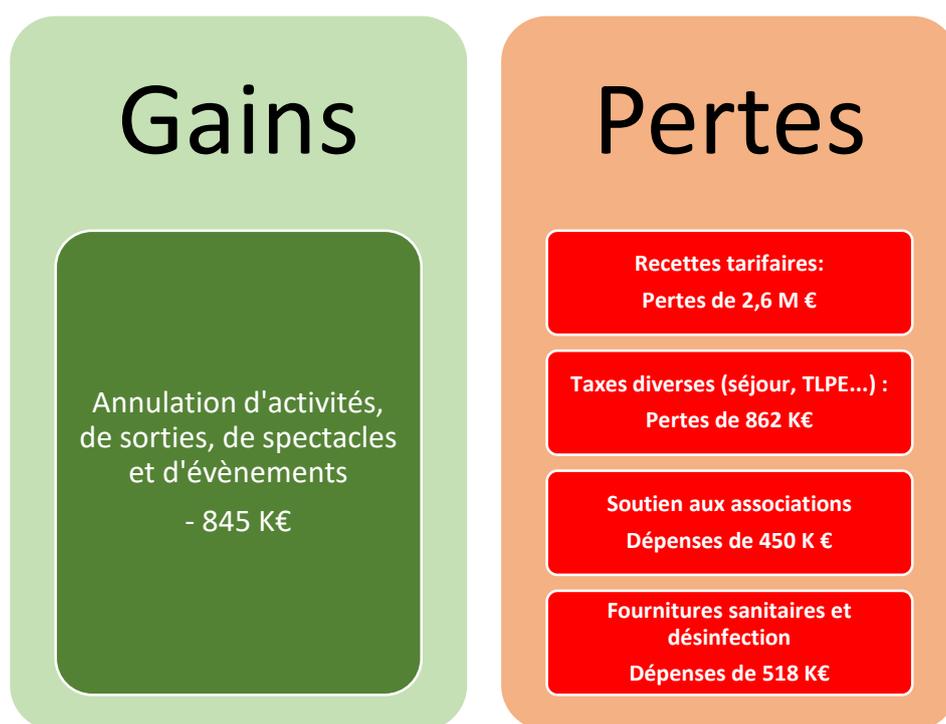
En 2020, Colmar, comme toutes les collectivités, est fortement impactée par la pandémie. Les dépenses de fonctionnement en sont lourdement affectées. C'est ainsi que Colmar a été contrainte de :

- Fermer des services, notamment pendant le 1^{er} confinement, ce qui a généré une économie malgré elle de 549 K € ;
- Annuler ou reporter des activités ou des évènements, ce qui a généré une économie - malgré elle - de 882 K € ;
- Financer des besoins en fournitures sanitaires et opérations de désinfection pour 381 K € ;
- Soutenir les associations face à la crise pour 208 K € de subventions supplémentaires.

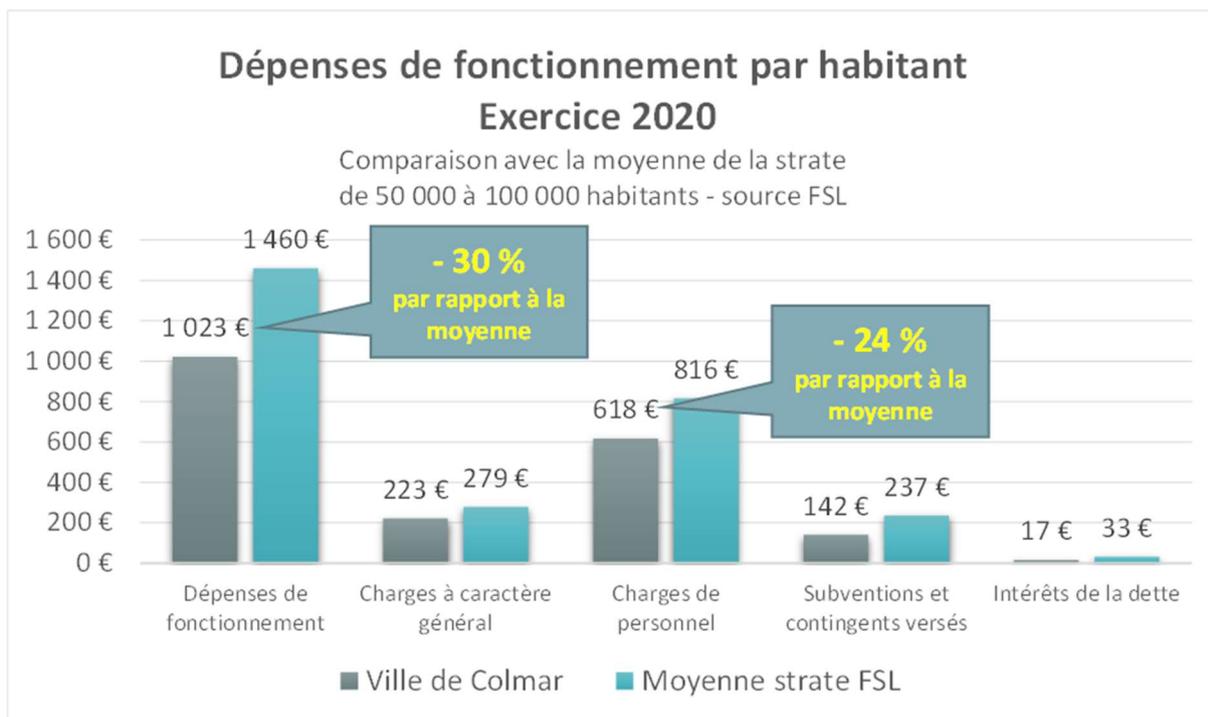
En 2021, si la commune n'a pas connu un confinement comme celui de mars 2020, la vie locale n'a pas pu reprendre à 100% pour autant. Beaucoup de services publics ont pu rester ouverts, mais Colmar a dû encore :

- Annuler des activités ou reporter des évènements à hauteur de 845 K € ;
- Financer des besoins en fournitures sanitaires et opérations de désinfection pour 518 K € ;
- Soutenir la société Schongauer face à la fermeture du musée Unterlinden pour 450 K € de subventions exceptionnelles.

Effets de la pandémie en 2021 par rapport à la situation avant crise



Comparativement aux communes de même taille, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de Colmar n'atteignent que 70% de la moyenne constatée en 2020 : 1 023 € par habitant contre 1 460 €. Sur tous les principaux postes, les dépenses par habitant de Colmar sont systématiquement inférieures.



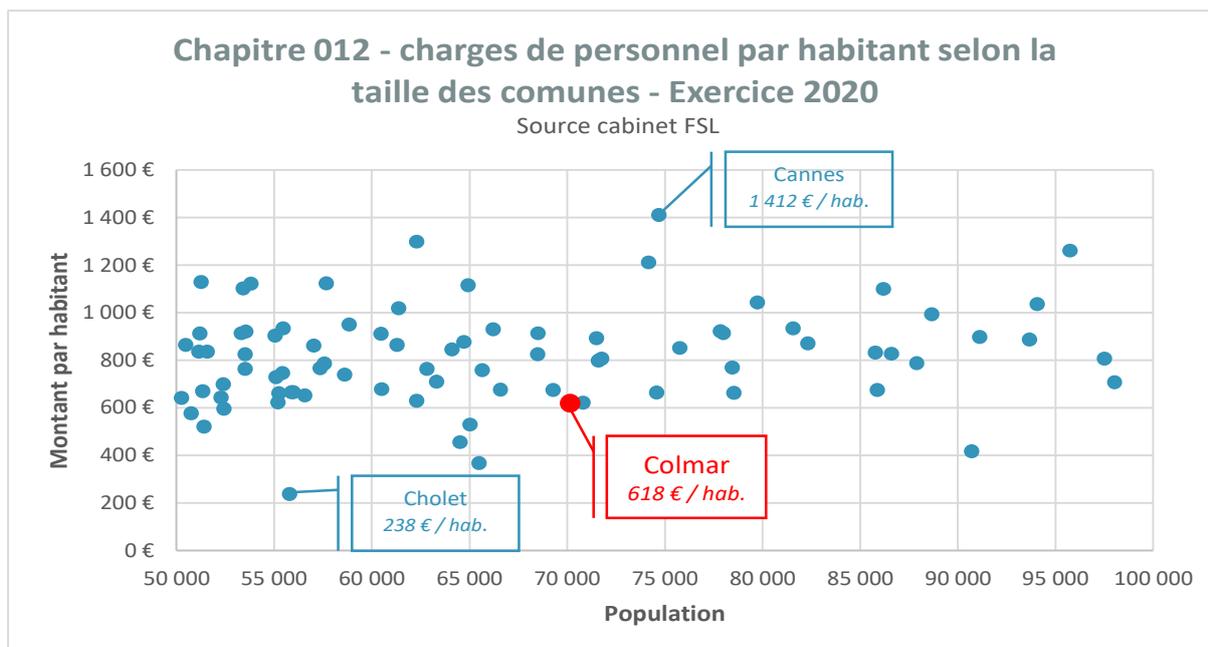
2. Les dépenses de personnel dans un contexte de refonte des relations humaines

Les dépenses de personnel atteindraient 43,7 M€ en 2021, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2020, mais une baisse de 1,3 % par rapport à 2019, avant crise sanitaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K €	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
CHARGES DE PERSONNEL	45 377	44 283	43 387	43 721

Une baisse de 3,8 % en 4 ans

Comparativement aux autres communes, en 2020, le niveau des dépenses de personnel par habitant de Colmar se situe dans le bas du panier. Elles n'atteignent que 76% de la moyenne constatée en 2020 : 618 € par habitant contre une moyenne de 816 €.



Au 31 décembre 2021, la Ville de Colmar compte 972 effectifs à temps plein (ETP) permanents contre 962 ETP au 31 décembre 2020. Il convient de rajouter en effet 24 agents mis à disposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin qui ont vocation à intégrer les effectifs de la Ville de Colmar en 2022.

En 2021, la Ville de Colmar a procédé au recrutement de 115 personnes. C'est un nombre important qui a eu comme conséquence de mobiliser de façon importante les services. Pour autant, il subsiste 98 emplois qui n'ont pas réussi à être pourvus au 31/12/2021.

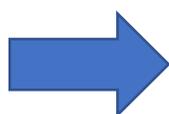
On constate nationalement **un certain nombre de métiers en tension en lien avec la recherche de compétences spécifiques** : enseignant artistique, policier municipal, travailleur social, assistant gestion RH, assistant de gestion comptable ou assistant éducatif petite enfance... Ce constat fait au niveau national se retrouve également à Colmar.

La question du régime indemnitaire devient alors un sujet prégnant dans l'attraction de nouvelles compétences. C'est dans ce contexte que la municipalité actuelle a souhaité impulser un travail sur le régime indemnitaire, dont la première étape a consisté en 2021 en sa remise aux normes :

- **Regroupement des primes existantes** dans le cadre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour plus de visibilité et en garantir ainsi la pérennisation ;
- **Instauration d'un réel complément indemnitaire annuel** en phase expérimentale pendant 2 ans ;
- **Apport de plus de proportionnalité sur la modulation à la baisse du régime indemnitaire en cas d'absence.**

Indicateurs RH	Colmar au 31/12/2020	Moyenne des communes de plus de 1000 agents au 31/12/2018 ⁵
Catégorie A	11 %	10,5 %
Catégorie B	16 %	13,5 %
Catégorie C	73 %	76 %
Part des femmes sur emploi permanent	54 %	63 %
Part des contractuels	10 %	20,1 %
Age moyen	47,6	45,6
Nombre moyen de journées de formation	0,8	2,1
Taux d'absentéisme global	7,9 %	10,1 %

La Ville de Colmar mène également une politique de formation active à destination de ses agents, politique qui a cependant souffert de la crise sanitaire. En 2020, le nombre de jours de formations s'est effondré, passant de 1956 jours en 2019 à 870 jours et de 44,6 % d'agents ayant suivi une formation à 30 %. On constate une reprise progressive en 2021.



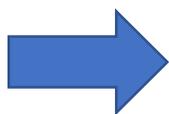
Colmar consacre 275 K€ à sa politique de formation en 2021 (cotisations CNFPT et jours de formations payantes)

Il convient aussi d'insister sur les avantages sociaux mis en place par la Ville de Colmar :

Prévoyance 698 adhérents Coût : 64 K€	Complémentaire santé 624 adhérents Coût : 175 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 817 K€	Subvention versée au GAS Coût : 310 K€

⁵ Fédération nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – « 10 groupes d'indicateurs « repères » pour le pilotage des ressources humaines »

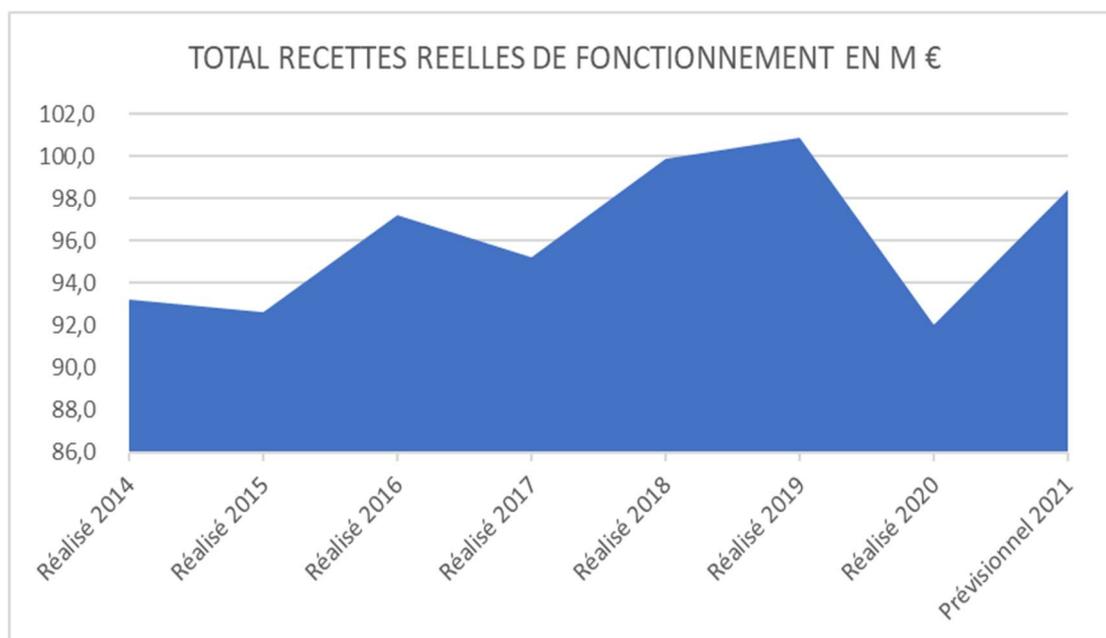
Enfin, **il faut noter la pérennisation en 2021 de la création de 200 jobs d'été pour les jeunes afin de favoriser l'insertion professionnelle durant les mois de juin, juillet et août.** Il s'agit là encore d'une des actions inscrites dans le programme électoral de la municipalité actuelle.



Pour Colmar, c'est un effort budgétaire de 258 K€.

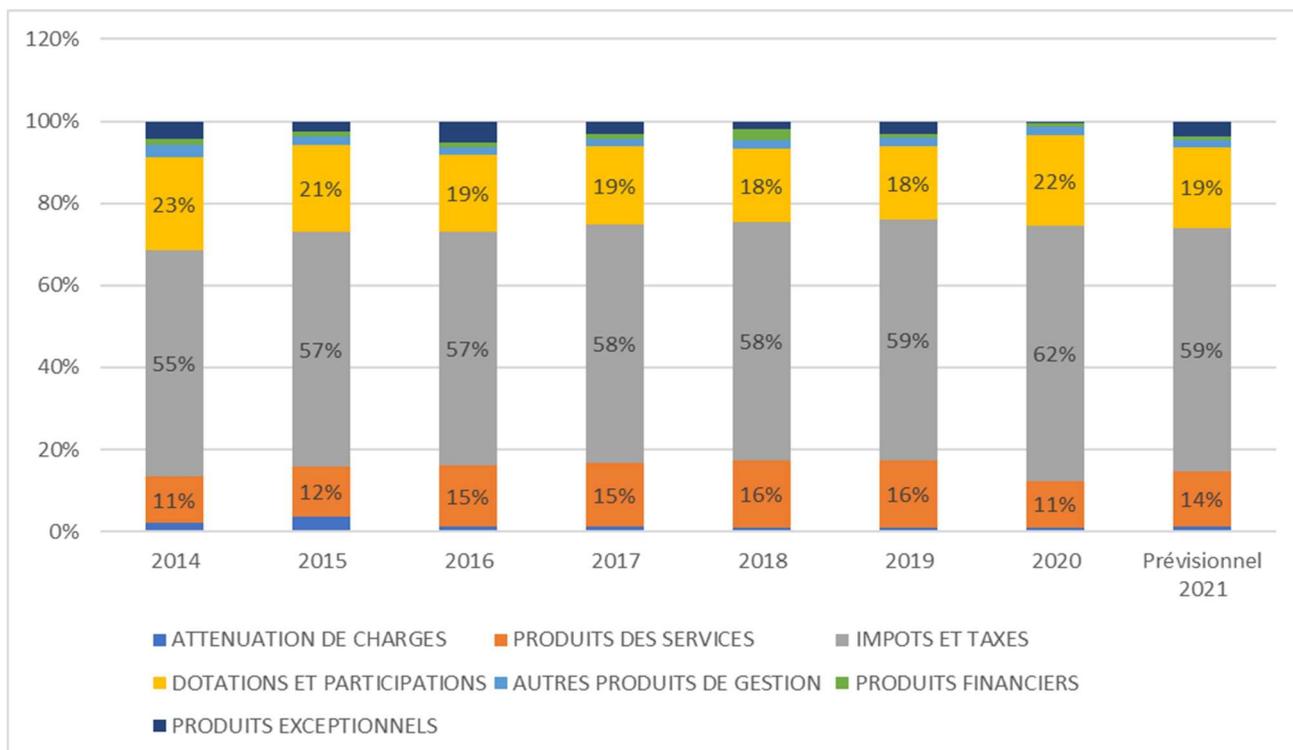
III. Entre la baisse des dotations, les réformes fiscales nationales et la pandémie : les fortes variations des recettes réelles de fonctionnement

De 93,2 M€ en 2014, elles atteignent leur meilleur niveau en 2019 (100,9 M€) avant crise, pour chuter à 92 M€ en 2020 et revenir à 98,3 M€ en 2021.



Quelques éléments prégnants :

- **Les produits des services (recettes de stationnement, participations des familles aux crèches, droits d'entrée et activités culturelle) ne retrouvent pas encore leur niveau d'avant crise en 2021.** Alors que la chute de ces recettes a été partiellement compensée par des dispositifs exceptionnels de l'Etat en 2020, elle ne l'est plus en 2021 ;
- **La suppression de la taxe d'habitation et les exonérations de taxe foncière pour les bâtiments industriels font baisser les produits fiscaux en 2021,** certes compensés par l'Etat dans le chapitre des dotations et participations ;
- Après une forte diminution entre 2014 et 2017, les dotations de l'Etat stagnent depuis 2018 ;
- **Les produits de cessions n'ont pas pu se réaliser en 2020 en raison de la crise sanitaire.** Un rattrapage a été effectué en 2021 avec 2 M€ réalisés.



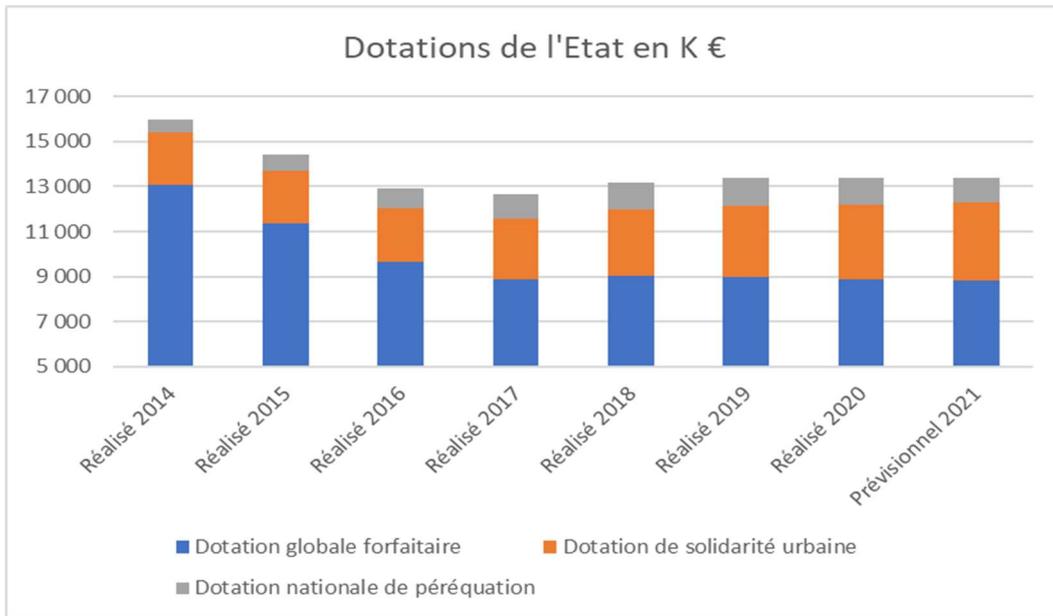
1. La stagnation des dotations de l'Etat

Les principales dotations de l'Etat, que sont la dotation globale forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation atteindraient 13,4 M€ en 2021, soit une quasi-stagnation depuis 2018. Rappelons une nouvelle fois que l'exercice 2017 a vu se matérialiser le dernier volet de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui a généré une baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat, dans le cadre du 3ème pacte de responsabilité adopté au printemps 2014. **La chute des dotations s'est traduite pour Colmar par :**

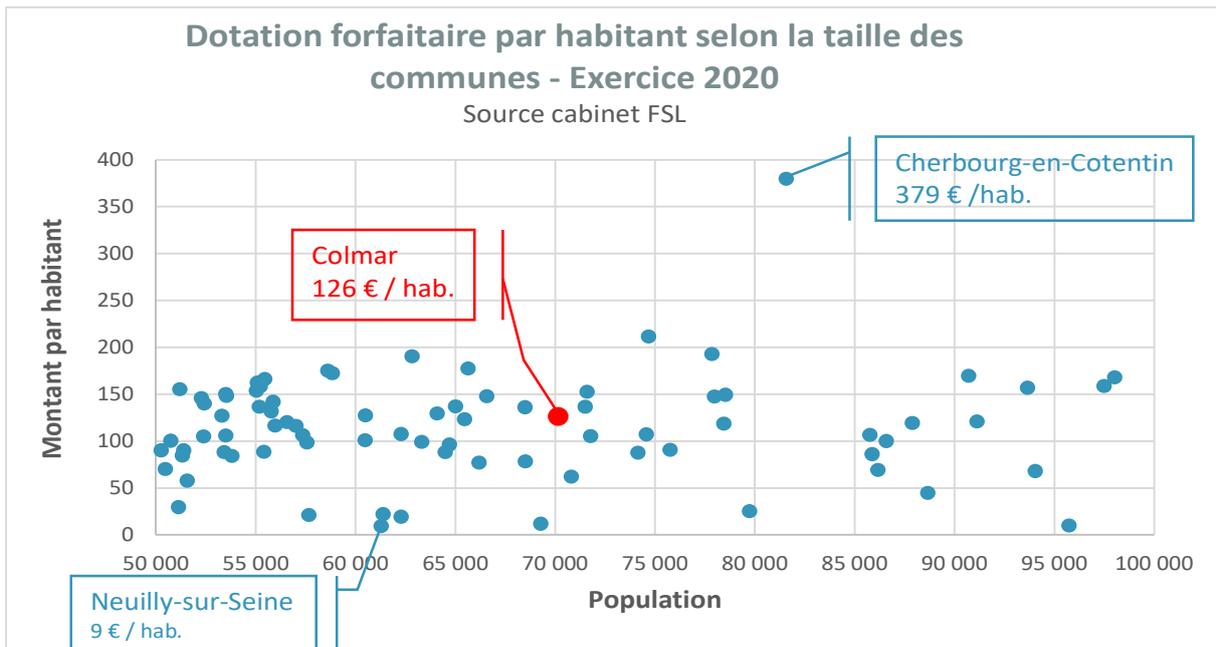
- **Une baisse de 1,6 M€ en 2015 ;**
- **Une nouvelle baisse de 1,5 M€ en 2016 ;**
- **Une dernière baisse de 0,2 M€ en 2017.**

Après avoir chuté de 3,3 M€ entre 2014 et 2017, les dotations n'évoluent que très peu. En 2021 :

- La dotation globale forfaitaire s'élève à 8,8 M€ ;
- La dotation de solidarité urbaine s'élève à 3,5 M€ ;
- La dotation nationale de péréquation s'élève à 1,1 M€.



Comparativement aux communes de même taille, la dotation forfaitaire de Colmar (126 € par habitant), principale dotation de l'Etat, se situe dans la moyenne du panier.



2. Les produits fiscaux à l'épreuve de la suppression de la taxe d'habitation

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K €	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
IMPOTS ET TAXES	57 963	59 172	57 216	58 385

Une légère hausse de 0,7 % en 4 ans



A Colmar, après une baisse des produits fiscaux de 3,3 % sous l'effet principalement des réformes fiscales nationales, les produits fiscaux progressent de 1,2 M€ en 2021 pour atteindre 58,3 M€ :

- Les produits des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants évoluent sous l'effet du coefficient législatif des bases et sous l'effet de l'évolution physique des bases.
- Les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sont stables (1,2 M€) ;

Comme effets directs de la pandémie :

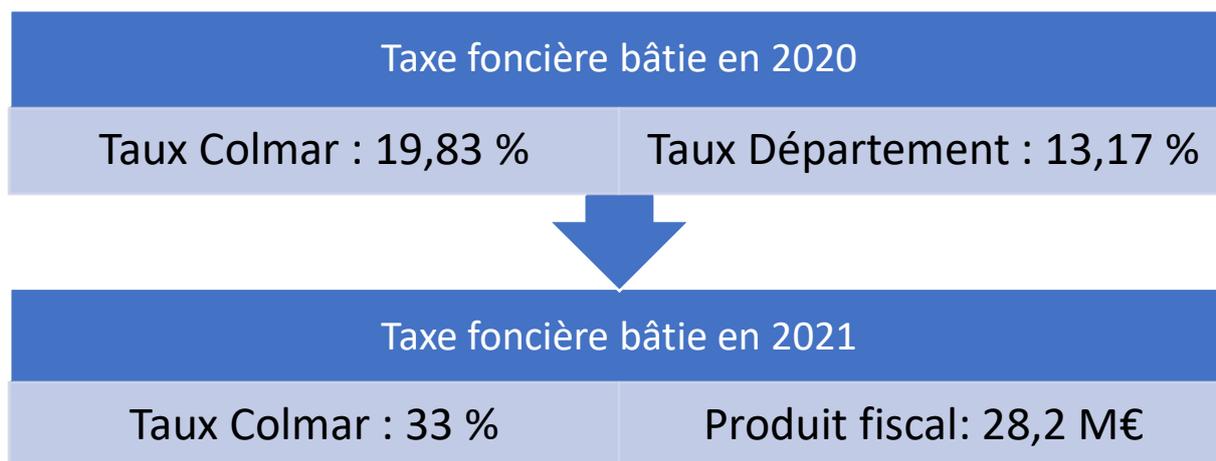
- Les droits de place et les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure augmentent de 469 K€ entre 2020 et 2021, mais ne retrouvent pas encore leur niveau de 2019 ;
- Les droits de mutation, après leur baisse en 2021 (2,2 M€), reflètent l'activité économique et reprennent leur marche ascendante en dépassant même leur niveau de 2016 (2,7 M€).
- De 1,4 M€ en 2019, la taxe de séjour, complètement dépendante de l'activité touristique, avait atteint seulement 632 K€ en 2020 et devrait seulement atteindre 800 K€ en 2021.

2.1. Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ces collectivités sont compensées de la suppression de cette recette fiscale.

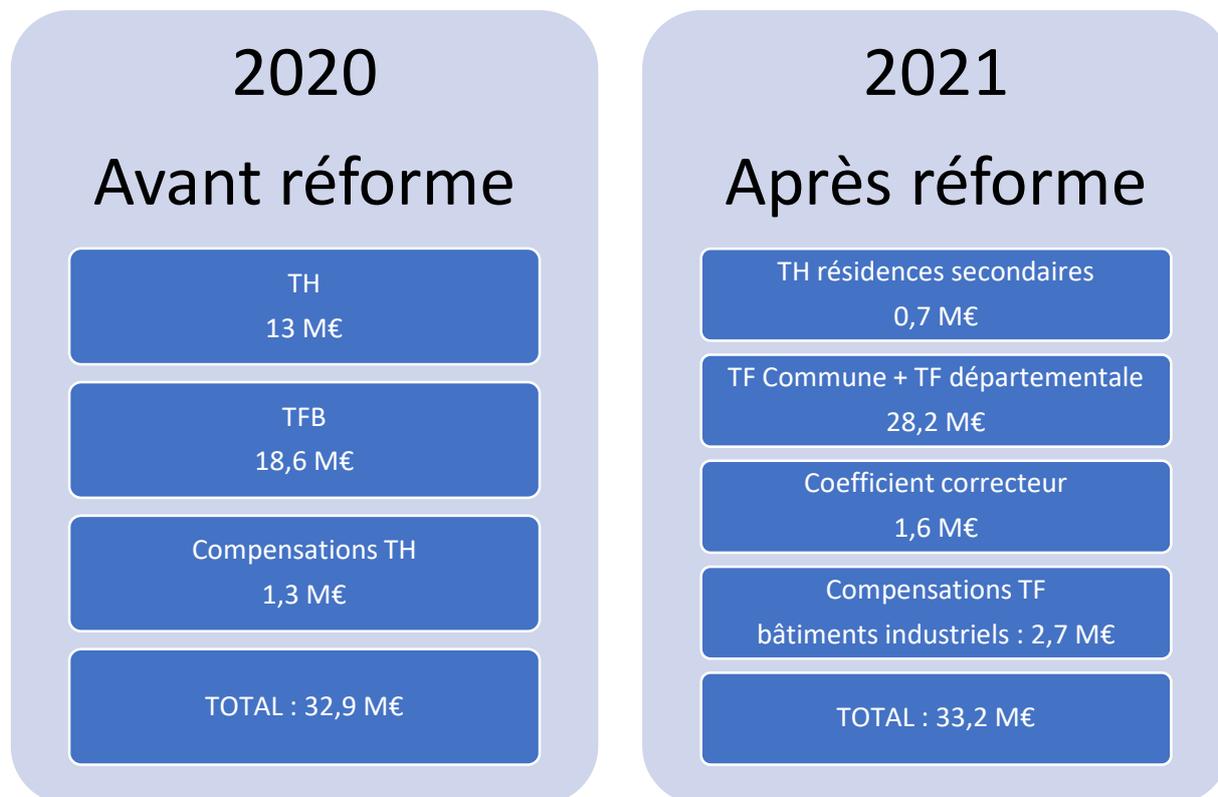
En résumé :

- Suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les contribuables d'ici 2023 ;
- A partir de 2021, Colmar perçoit la taxe foncière départementale et une recette compensatoire basée sur un coefficient correcteur.
- La recette compensatoire suivra la même dynamique des bases de taxe foncière qui s'avère moins élevée que la taxe d'habitation.



En contrepartie du produit fiscal perdu, les collectivités concernées reçoivent des recettes compensatoires provenant soit du budget de l'Etat, soit d'autres collectivités locales, soit des deux. Ainsi, les communes héritent de la taxe foncière des départements, alors que les départements et les EPCI perçoivent désormais une fraction de la TVA nationale indexée. Lorsque le produit de taxe foncière départementale héritée est supérieur ou inférieur au produit de taxe d'habitation, les

communes subissent ou bénéficient d'un coefficient correcteur afin de compenser le gain ou la perte générée par la réforme de suppression de la taxe d'habitation.



En pratique, la réforme fiscale réside, pour Colmar, en une perte de TH sur les résidences principales remplacée par :

- **Le transfert de la taxe foncière départementale ;**
- **Le coefficient correcteur sous la forme d'un abondement, qui évoluera au rythme des bases de foncier bâti.**

A cela s'ajoute les conséquences de l'article 4 de la loi de finances pour 2021 qui met en œuvre une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Cette réduction s'est traduite par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE desdits établissements. Cette exonération est compensée aux communes par l'Etat, à hauteur de 2,7 M€ pour Colmar.

Au total, les produits de taxe foncière n'augmentent que de 0,9 %, soit + 300 K€, sous l'effet de 2 facteurs seulement :

- Le coefficient législatif de revalorisation des bases voté par le Parlement en loi de finances, soit + 0,5 % pour la taxe foncière en 2021 ;
- La croissance des bases par la hausse du nombre de logements avec l'accueil d'une population nouvelle, soit + 0,4 % pour la taxe foncière en 2021.

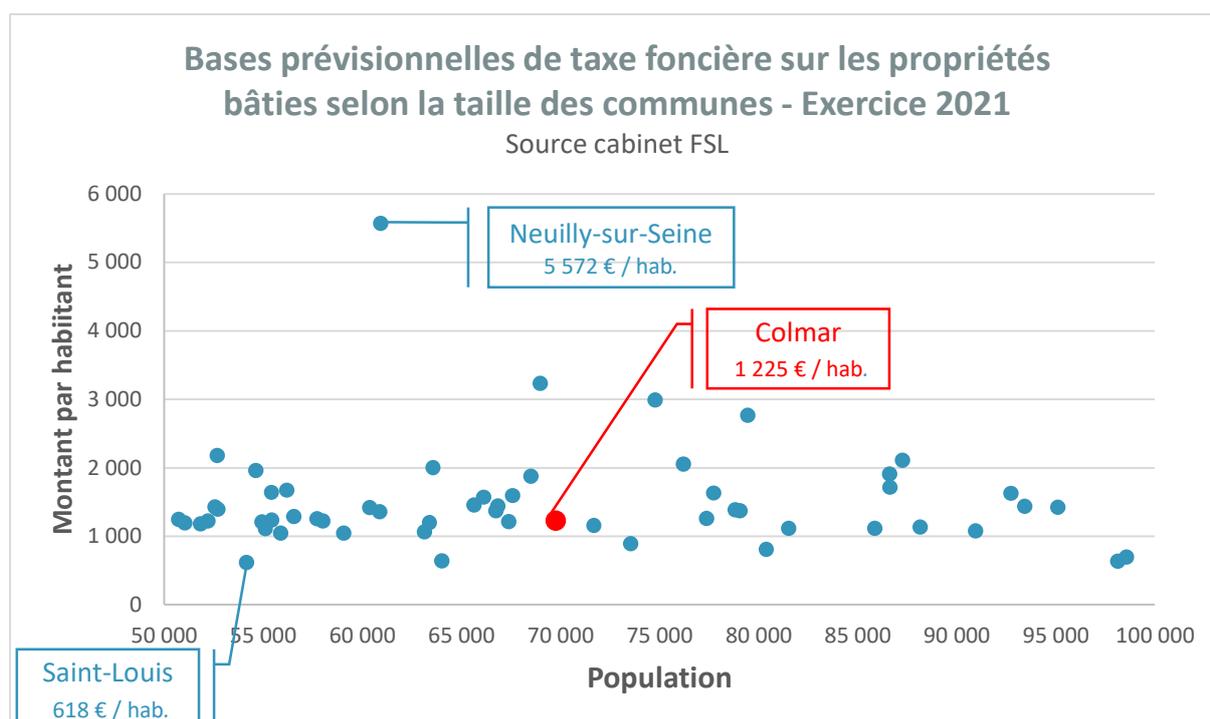
2.2. Pas de hausse des taux d'imposition par la Ville de Colmar depuis 2014 :

Depuis 2014, la Ville de Colmar a voté 8 budgets consécutifs sans aucune hausse des taux d'impôts communaux.

COLMAR – TFPB 2021

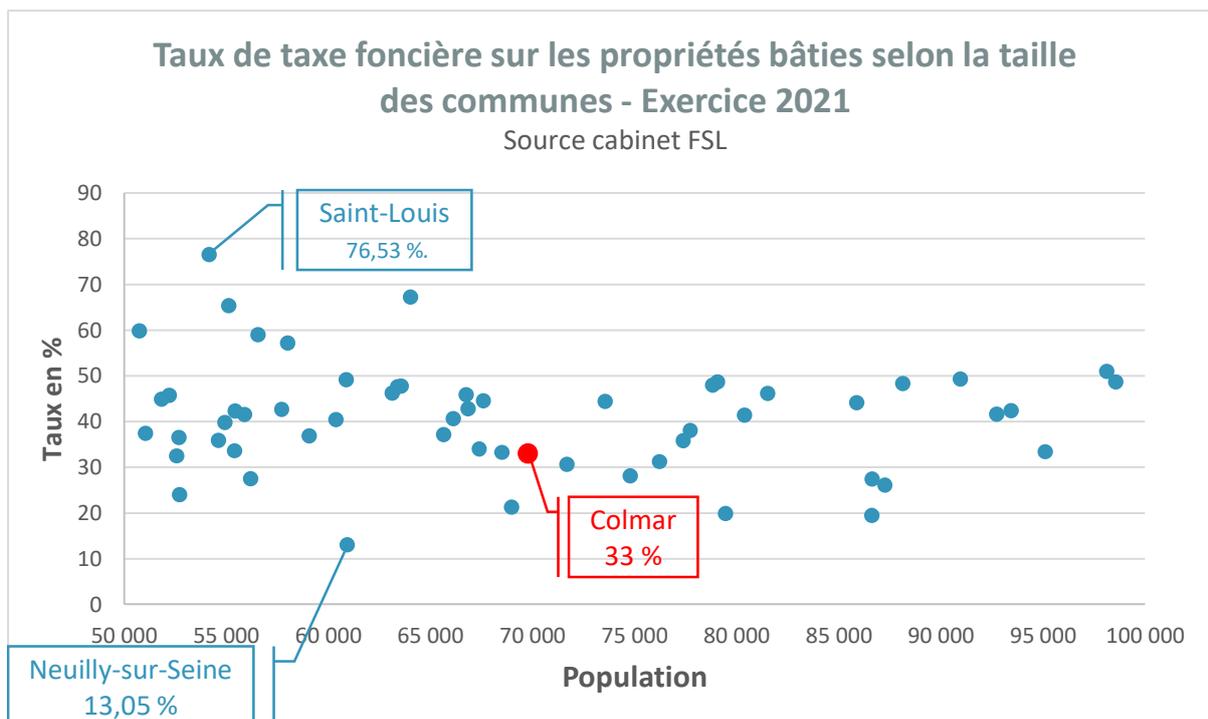
Taux d'imposition	33 %
Produits fiscaux	28,2 M€
Produits fiscaux par habitant	403,5 €

Par conséquent, depuis 2014, les impôts locaux n'augmentent que sous l'effet du coefficient législatif de revalorisation des bases voté par le Parlement en loi de finances d'une part, et de la croissance des bases par la hausse du nombre de logements d'autre part.



Comparativement aux autres communes de même taille, force est de constater que les bases de taxe foncière de Colmar se situent dans la moyenne basse.

Pourtant, malgré un déficit de bases par rapport aux autres communes, la Ville de Colmar a choisi de ne pas compenser ce déficit par un taux d'imposition plus élevé. En effet, le taux d'imposition de la taxe foncière se situe dans la moyenne des communes de 50 000 à 100 000 habitants. **Il s'agit d'un effort fait par la Ville de Colmar pour le pouvoir d'achat des Colmariens.**



3. Les produits des services fortement touchés par la pandémie

Les produits des services ont constitué un élément essentiel du dynamisme des recettes réelles de fonctionnement entre 2014 et 2019 (hausse de 55,4% sur la période). La pandémie a déclenché un véritable big bang qui a stoppé net ce dynamisme et a fait revenir ces recettes à leur niveau de 2014.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K €	2019	2020	Prévisionnel 2021
70 - PRODUITS DES SERVICES	16 384	10 477	13 537

Une chute de 5,9 M€ entre 2019 et 2020
Une reprise de 3 M€ entre 2020 et 2021



La hausse significative des produits des services de 2014 à 2019 est causée principalement par les optimisations liées au stationnement qui ont rapporté plus de 3 M€ supplémentaires durant cette période. Cette réforme s'est axée sur l'extension des zones de stationnement payant, l'ouverture de nouveaux parkings, le perfectionnement du contrôle par la modernisation des équipements, la mise en place du forfait post-stationnement et la modernisation des moyens de paiement. C'est ainsi qu'en 2019 ont rapporté

- la mise en place du FPS : 463 K€ ;
- les redevances de stationnement sur voirie : 2 947 K€ (contre 1 970 K€ en 2014) ;
- les redevances de stationnement en ouvrage : 2 964 K€ (contre 1 460 K€ en 2014).

Autre facteur d'évolution, le mécanisme des mises à disposition de personnel de Colmar à Colmar Agglomération dans le cadre de la formalisation de la mutualisation. Ce dispositif de remboursement par Colmar Agglomération a été mis en place en 2016 et atteindra 1 184 K€ en 2018. Les transferts de

personnel mis en place entre Colmar et Colmar Agglomération entre 2018 et 2019 feront ensuite diminuer les remboursements de mise à disposition de personnel pour redescendre à 543 K€ dès 2020.

Finalement, les redevances classiques liées à la fréquentation des services (culturels, sportifs, loisirs) n'évoluent que de 786 K€ entre 2014 et 2019.

En 2020, le choc de la pandémie fait chuter les recettes tarifaires, notamment :

- Les recettes de stationnement : - 3 645 K€ ;
- Les recettes des services culturels (abonnement bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire, droits d'entrée aux musées, spectacles du Théâtre et de la salle Europe) : - 612 K€ ;
- Les recettes des services sportifs et de loisirs : - 561 K€ ;
- Les frais de garde des structures petite enfance : - 300 K€ ;
- Les recettes de l'auberge de jeunesse : - 247 K€.

C'est ainsi que les produits des services tarifaires enregistrent une baisse de 5,9 M€, essentiellement due aux fermetures et restrictions imposées par les 2 confinements et à l'effondrement de la fréquentation touristique.

En 2021, la reprise partielle de la vie locale à compter de juin 2021 permet de relancer la fréquentation touristique, les animations, les évènements et donc d'accroître les produits des services. Mais ceux-ci ne pourront atteindre les niveaux de 2018-2019, car ils ont été impactés en 2021 par le 3^{ème} confinement et la poursuite des restrictions sanitaires. Ainsi, par rapport à 2020 :

- Les produits de stationnement augmenteraient de 2 M€ pour atteindre 5 M€ (contre 6,3 M € en 2019) ;
- Les recettes des services culturels augmenteraient de 185 K€ pour atteindre 645 K€ ;
- Les recettes des structures petite enfance augmenteraient de 157 K€ pour atteindre 640 K€.

Seules les recettes des établissements nautiques continuent à faire grise mine. Pourtant, la municipalité actuelle avait souhaité dynamiser la fréquentation du Stade Nautique et d'Aqualia en distribuant 30 000 billets gratuits aux Colmariens. Mais la fréquentation des piscines a été touchée par une météo estivale mauvaise et par le pass sanitaire mis en place le 21 juillet 2021, qui se rajoutent à la fermeture des établissements durant plus de 5 mois. C'est ainsi que les redevances à caractère de loisirs stagnent entre 2020 et 2021.

4. Subventions de fonctionnement : retour à la normale suite aux dispositifs de soutien déployés en 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN K €	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Subventions de la CEA	132	126	164	156
Subventions de la CAF	2 575	2 685	3 231	2 143
Subventions de l'Etat	165	163	1 436	161
TOTAL	2 872	2 974	4 831	2 460

En 2020, Colmar a pu bénéficier des dispositifs exceptionnels déployés dans le cadre de la crise sanitaire :

- 1 258 K€ du « filet de sécurité » pour compenser partiellement les pertes de recettes engendrées par la pandémie ;

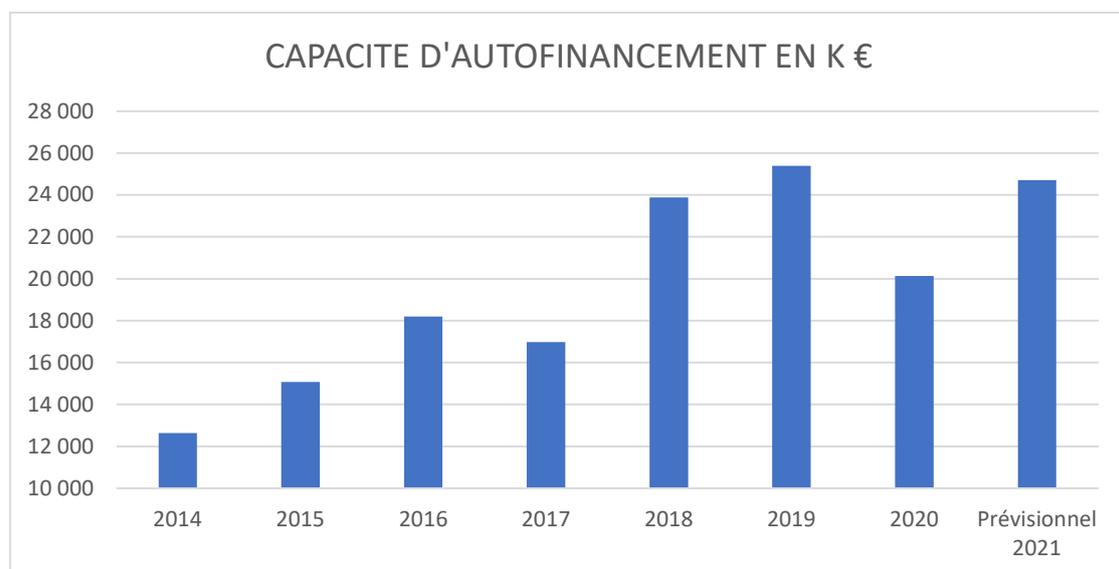
- 546 K€ du dispositif de soutien de la Caisse d'Allocations Familiales à destination des structures petite enfance pour compenser les pertes de participation parentale du fait de la fermeture des crèches pendant les confinements.

2021 constitue un retour à la normale, voire même un retour à la dure réalité. Alors que la commune ne retrouve pas encore sa situation d'avant-crise, elle ne bénéficie plus des mécanismes de soutien qui ont été restreints en 2021 aux communes les plus en difficultés sur le plan fiscal.

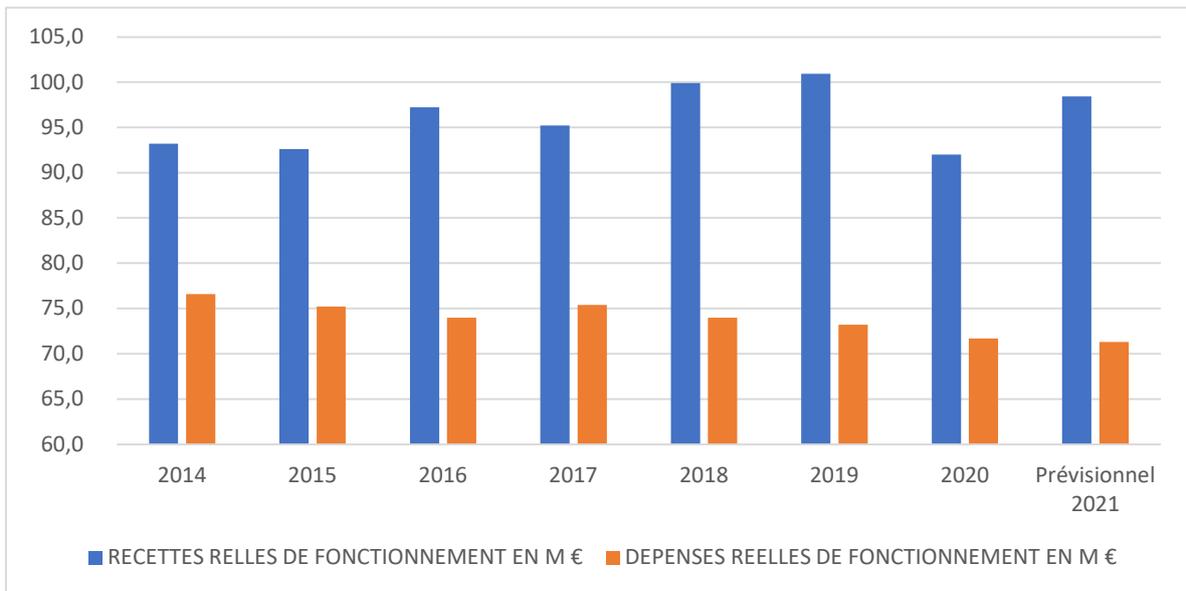
D'autre part, Colmar subit une baisse conséquente de ses subventions CAF (prestations de service unique) en raison de l'impact à moyen terme de la pandémie sur la fréquentation des crèches. En effet, avec le confinement du 1^{er} semestre 2021 et le développement du télétravail, le taux d'occupation des structures passent de 81 % en 2019 à 68 % en 2021. Ceci a un impact direct sur les prestations de service unique versées par la CAF qui enregistrent une baisse de 542 K€ par rapport à 2019, alors même que les coûts des structures n'ont pas baissé.

IV. La capacité d'autofinancement retrouvée malgré un contexte fragilisant

Malgré les contraintes imposées par l'Etat à travers la succession de dispositifs qui réduisent les marges de manœuvre (contribution au redressement des finances publiques, écrêtement des dotations) ou l'autonomie des collectivités (contractualisation, suppression de la taxe d'habitation), la Ville de Colmar parvient à maintenir une épargne brute autour de 25 M€ par la recherche permanente d'économies de gestion sans altérer la qualité du service rendu. En effet, par un réel travail sur ses dépenses de fonctionnement tout en stabilisant les taux d'imposition et les tarifs des services publics, la Ville réussit à dégager une épargne conséquente en échappant à l'effet de ciseau.

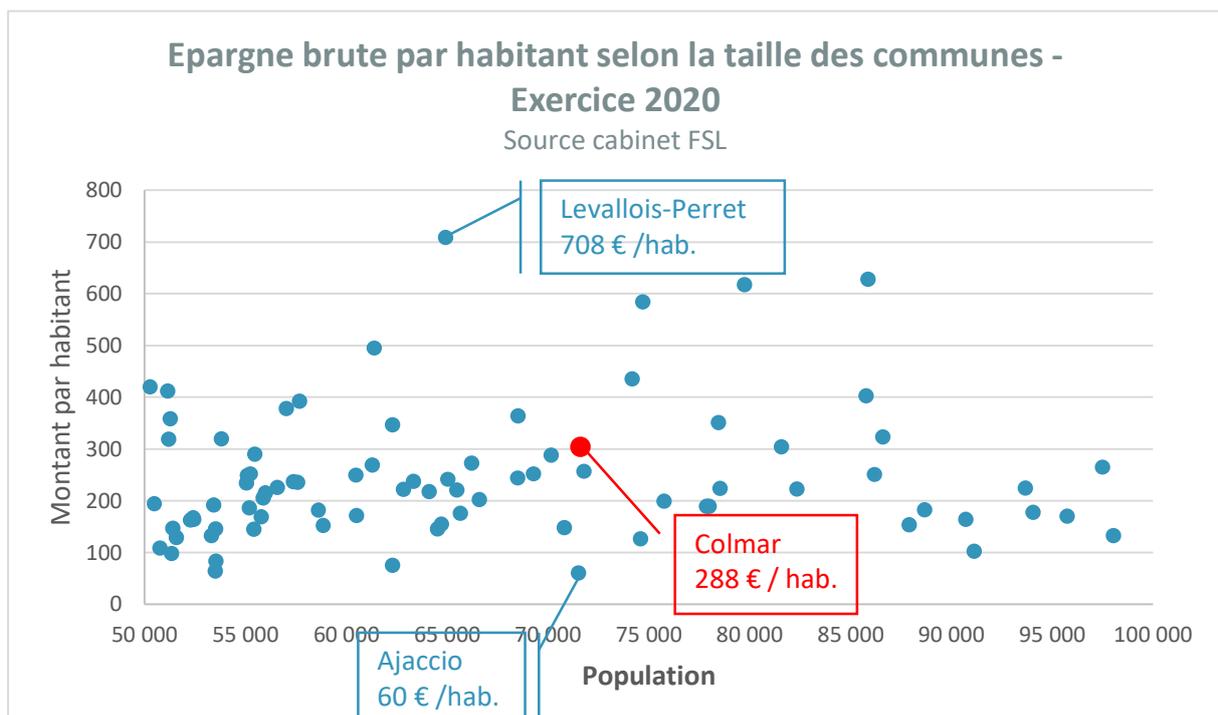


L'effet de ciseau permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges. Ainsi, si les dépenses augmentent plus vite que les produits, la commune verra mécaniquement son résultat baisser. **Ce n'est pas le cas à Colmar.**



Cependant, la crise sanitaire et économique est venue bouleverser cette tendance. En 2020, alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 2,49 %, la commune a souffert de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement (- 8,88 %). Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar est parvenue tout de même à dégager en 2020 une CAF brute à 20,2 M€.

Par sa situation financière saine et ses efforts de gestion quotidiens, la Ville de Colmar réussit en 2021 à endiguer partiellement le choc de 2020 et à retrouver ses marges manœuvre, malgré un contexte plus que difficile, entre crise sanitaire et conséquences des réformes nationales. Les dépenses réelles de fonctionnement sont restées stables, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont remonté de 7 %. C'est ainsi que la capacité d'autofinancement prévisionnelle 2021 retrouverait un niveau avoisinant 2018-2019, soit 24,7 M€.



Comparativement aux communes de même taille, avec une épargne brute de 288 € par habitant, Colmar se situe dans la moyenne haute.

Cependant, les conséquences de cette crise sont encore très incertaines à moyen terme. Il conviendra donc de rester vigilant quant à l'évolution de la CAF brute sur les années à venir.

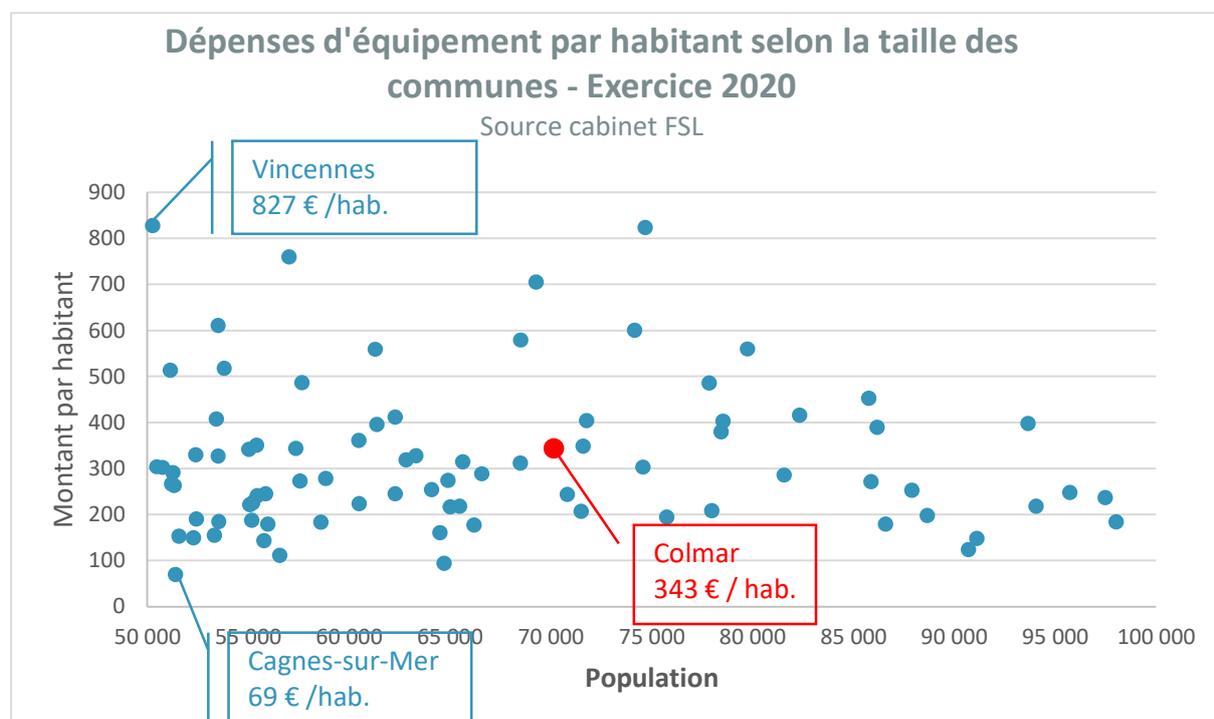
V. Investissement 2021 : la finalisation d'opérations ambitieuses

Les dépenses réalisées relatives aux projets d'équipement atteindraient 27,4 M€ en 2021, ce à quoi il convient de rajouter 7,7 M€ de dépenses reportées sur 2022.

Dépenses d'équipement en M€	Moyenne 2014-2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
	37,3 M€	24,9 M€	27,4 M€

Impactées par la crise sanitaire qui a décalé de nombreuses opérations, les dépenses d'équipement en 2020 étaient en repli par rapport aux années 2014-2019. L'exercice 2021 montre des signes de retour à la normale avec des dépenses d'équipement qui augmenteraient de 10 %. Mais comme en témoigne le volume des reports (7,7 M€), d'importantes opérations ne sont pas soldées.

Toutefois, le niveau des dépenses d'équipement de Colmar (343 € par habitant) se situait en 2020 dans la moyenne des communes de même taille.



1. Des opérations structurantes en voie d'achèvement ou en cours

Le couvent des Dominicains, dont les plus anciennes parties remontent au XIV^{ème} siècle, entre dans sa dernière phase de sa réhabilitation. L'ancienne bibliothèque deviendra une bibliothèque patrimoniale mettant en valeur une exceptionnelle collection : 400 000 documents, dont 1 800 manuscrits, 2 300 incunables et 8 000 livres du XVI^{ème} siècle.

Bibliothèque patrimoniale des Dominicains	• Coût opération: 19,2 M € • Subventions : 7,5 M €
2021	• Dépenses réalisées: 4,2 M € • Subventions encaissées : 1,4 M €
Reste à réaliser	• Dépenses : 3,9 M € • Subventions : 0,4 M €

La restauration du Koïfhus s'accompagne de sa mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. Le réaménagement de la salle Roesselmann a permis d'implanter un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite. L'objectif de la rénovation était également de remettre en lumière différents aspects du bâtiment pour une lecture plus claire de son histoire.

Rénovation du Koïfhus	• Coût opération: 4,2 M € • Subventions : 1,1 M €
2021	• Dépenses réalisées: 2,3 M € • Subventions encaissées : 0,6 M €
Reste à réaliser	• Dépenses : 0,2 M € • Subventions : 0,4 M €

Pour l'opération d'aménagement du parc de la Montagne Verte et la construction de son parking souterrain, l'exercice 2021 a été consacré à la finalisation des opérations relatives aux aménagements extérieurs.

Parc Montagne Verte	• Coût opération: 28,2 M € • Subventions : 4 M €
2021	• Dépenses : 0,7 M €
Reste à réaliser	• Dépenses : 1,6 M € • Subventions : 0,4 M €

Des travaux d'envergure ont eu lieu **sur le boulevard du Champ-de-Mars dans le cadre du projet de Rocade Verte**. Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité de ceux, temporaires, mis en place

en 2020. Ils ont consisté à réduire la chaussée à une unique voie pour les voitures, afin d'apaiser la circulation et d'aménager des pistes cyclables dans les 2 sens. Ces travaux permettent d'optimiser la visibilité et la sécurité aux intersections et aux traversées piétonnes, d'améliorer le cadre de vie des riverains et de hiérarchiser les différents flux. Les arbres ont été remplacés ou préservés côté ouest et d'autres ont été installés dans des bacs afin de préserver le bon fonctionnement des réseaux souterrains. L'éclairage a été remplacé par du LED.

Rocade Verte Boulevard du Champ-de-Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Coût opération (1ère tranche) : 2,6 M€ • Fonds de concours Colmar Agglomération : 0,8 M€
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses réalisées : 2,4 M€ • Fonds de concours encaissés : 0,6 M€
Reste à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : 0,2 M€ • Fonds de concours : 0,2 M€

La **modernisation des bâtiments municipaux** en 2021 s'est concentrée sur 2 projets :

- Le projet de restructuration des ateliers municipaux qui prévoit de démolir, puis de reconstruire l'actuel bâtiment de l'avenue de la Foire aux Vins avec, comme objectif, l'amélioration des conditions de travail des agents et de l'accueil du public ;
- Les travaux d'aménagement du dépôt des espaces verts.

Modernisation des bâtiments municipaux	Total Opération	2021
Restructuration des ateliers municipaux	Coût : 4,9 M€ Participations CA: 1,8 M€	Dépenses réalisées : 1,3 M€
Aménagement du dépôt des espaces verts	Coût : 1 M€	Dépenses réalisées : 0,1 M€

2. Une grande priorité au cadre de vie

Ce sont plus de 5,3 M€ qui ont été investis dans l'aménagement des espaces publics en 2021.

Le programme voirie s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines qui donne la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée ;
- Sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

Programme Voirie 2021

• Dépenses réalisées : 4,6 M€

Principales opérations

• Route d'Ingersheim, Rue des Jacinthes, Avenue de Paris, Rue Edouard Richard, Rue des Carolingiens, Rue du Jura, Chemin de la Niederau, Rue du Linge, Rue du Pflixbourg, Rue de la Vinaigrerie

Reste à réaliser

• Dépenses : 1,1 M€

Espaces verts et végétalisation :

- La Ville de Colmar a poursuivi son action de végétalisation des rues avec de nouveaux aménagements pérennes. Pour un fleurissement plus durable, les bacs en plastique sont remplacés par des bacs en corten, notamment dans la rue des Clefs.
- Colmar a également poursuivi son engagement de planter 10 000 arbres sur la période 2020-2026. Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour faire baisser les températures, amener de l'oxygène et rendre les espaces publics plus agréables.

Espaces verts et végétalisation

- Dépenses réalisées : 0,7 M€
- Reste à réaliser : 0,5 M€

3. L'investissement récurrent

Au total, ce sont 7,2 M€ qui ont été investis en 2021.

Investissement récurrent

Principales dépenses d'équipement 2021

Réalisé 2021

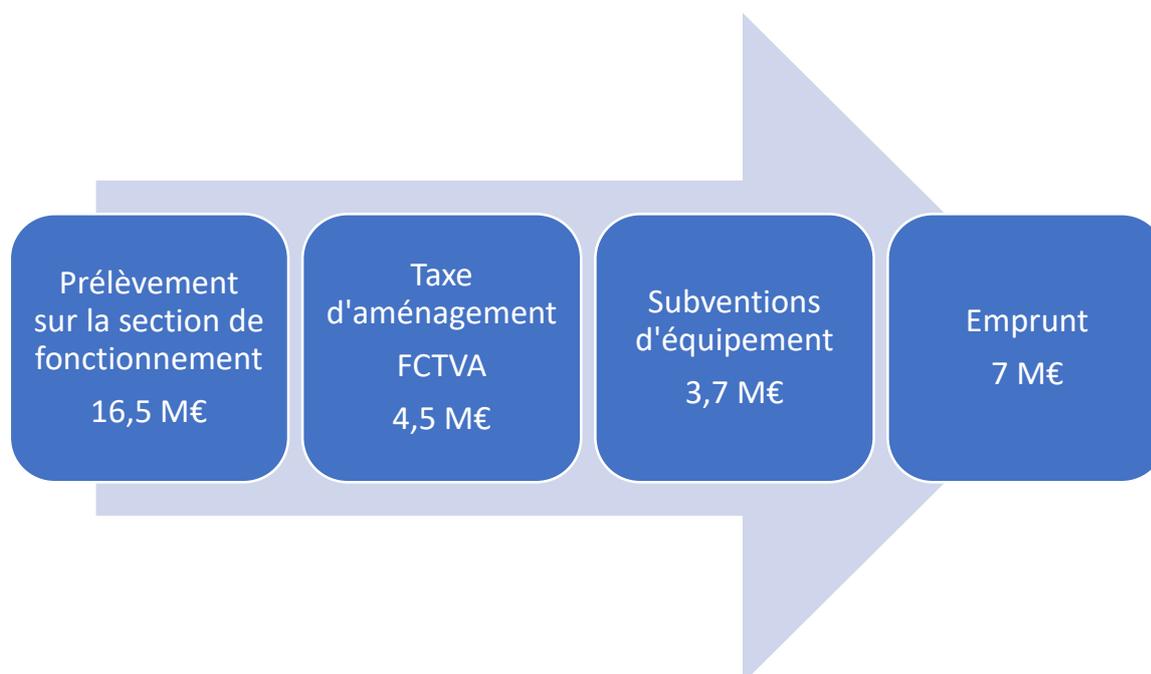
Rénovation et amélioration
du patrimoine scolaire

1,5 M €

Rénovation et amélioration des équipements sportifs	0,6 M €
Rénovation et amélioration autres patrimoines	0,7 M €
Aménagements divers	1 M €
Progiciels et équipements informatiques	1,8 M €
Véhicules	0,8 M €
Mobilier et matériels	0,8 M €

VI. Le financement de nos investissements en 2021

En 2021, les ressources propres de Colmar s'élèvent à 24,9 M€, auxquels il convient d'ajouter un nouveau volume d'emprunt de 7 M€.



Les ressources propres se composent essentiellement des éléments suivants :

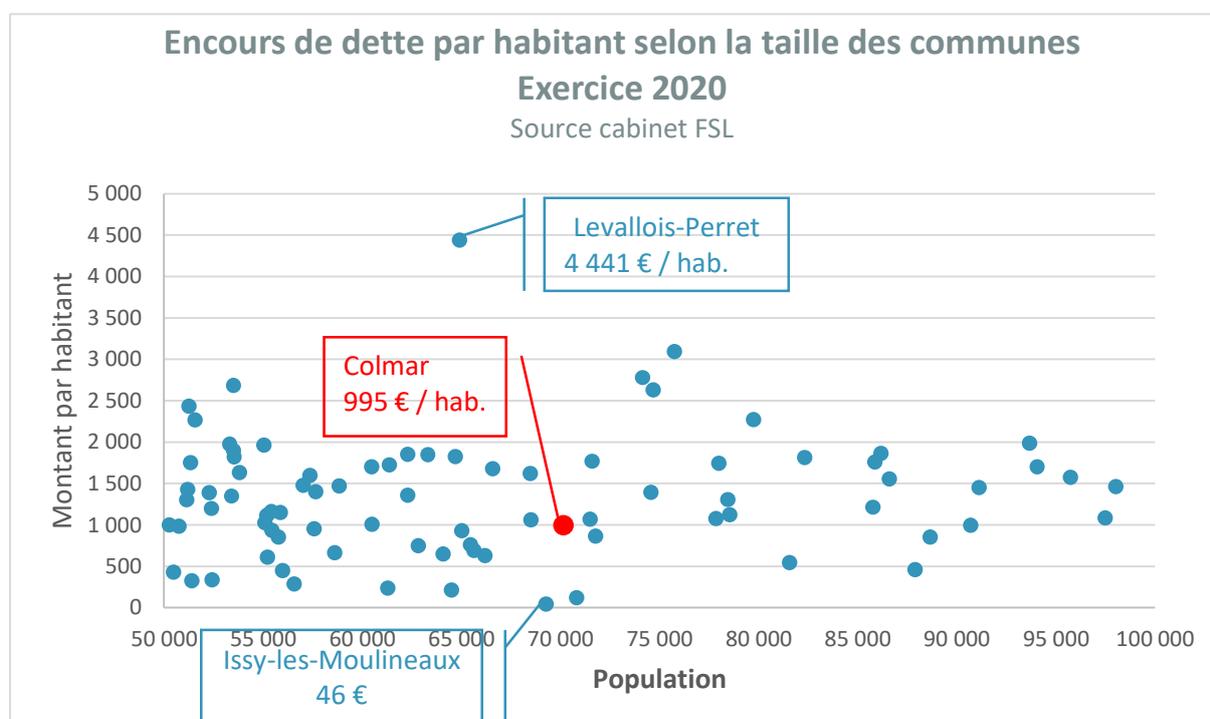
- L'excédent de fonctionnement capitalisé, qui représente la part du résultat de fonctionnement 2020 imputée en réserve d'investissement au budget 2021, s'élève à 16,5 M€ ;
- Le FCTVA perçu en 2021 sur les dépenses d'investissement 2021 s'élève à 3,5 M€ ;
- Les recettes de cession qui s'élèvent à 2 M€ en 2021 ;
- Les produits de la taxe d'aménagement en 2021 s'élèvent à 1 M€ ;

- Les subventions d'investissement s'élèvent à 3,7 M€ provenant principalement de Colmar Agglomération, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'Etat (principalement la DSIL et la DRAC).

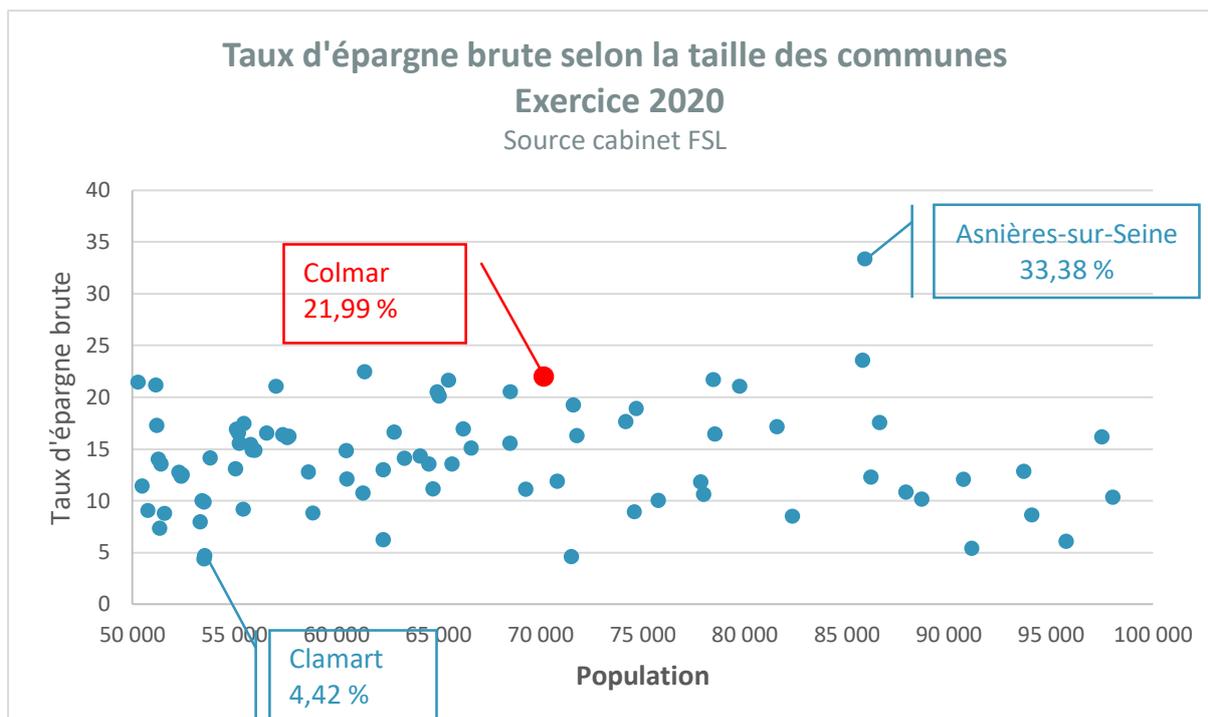
Ce sont donc principalement les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements de Colmar (16,5 M€) sans pourtant avoir à augmenter les taux d'imposition. Combinés à un volume d'emprunt raisonnable et aux subventions d'investissement, ils permettent à la Ville d'entreprendre ses projets.

VII. Un endettement très largement maîtrisé

Avec un encours de dette qui s'élève à 995 € par habitant en 2020, la Ville de Colmar est relativement peu endettée comme le montre le graphique ci-après.

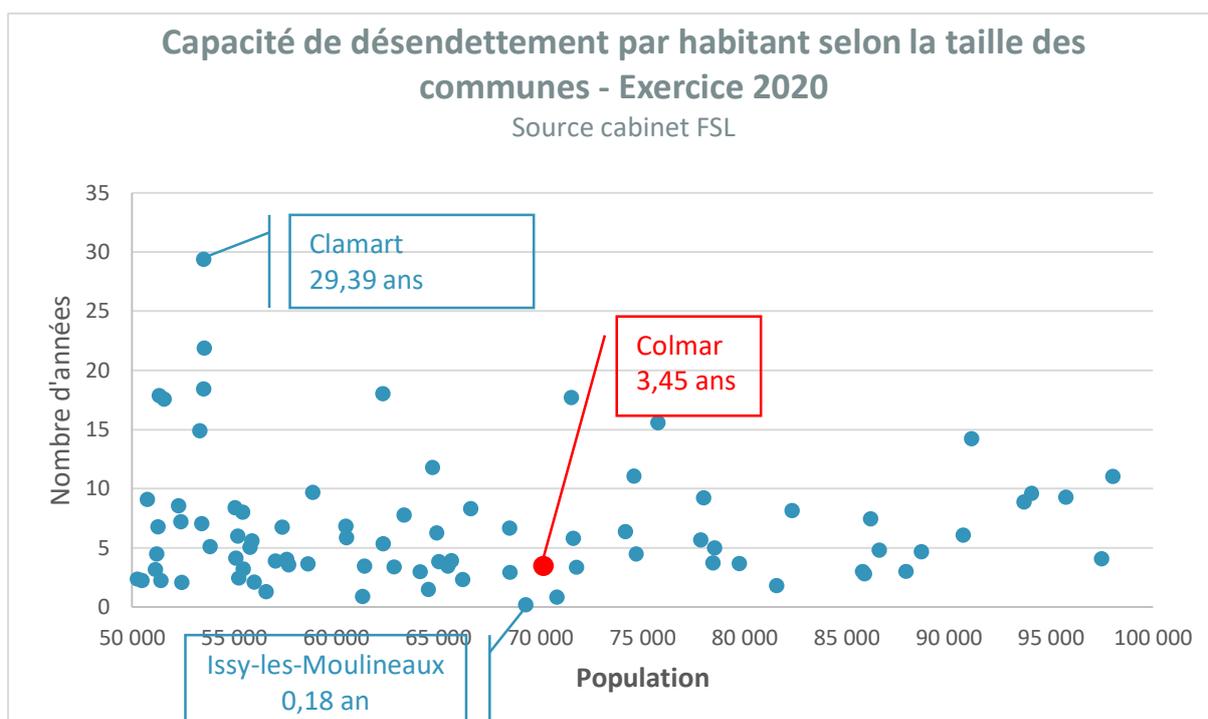


Ce résultat est obtenu grâce à une évolution contenue des dépenses de fonctionnement et à des recettes dynamiques depuis plusieurs années. En effet, la conjonction de ces deux facteurs a permis de maintenir un niveau d'épargne brute à un niveau élevé et d'amortir le choc de la crise sanitaire.



Ainsi, le ratio épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement ou **taux d'épargne brute** qui exprime la part des ressources rendues disponibles pour rembourser la dette et pour financer les investissements s'élève à 21,99 % en 2020. La Ville de Colmar se situe ainsi dans la fourchette haute de la strate comme le montre le graphique précédent.

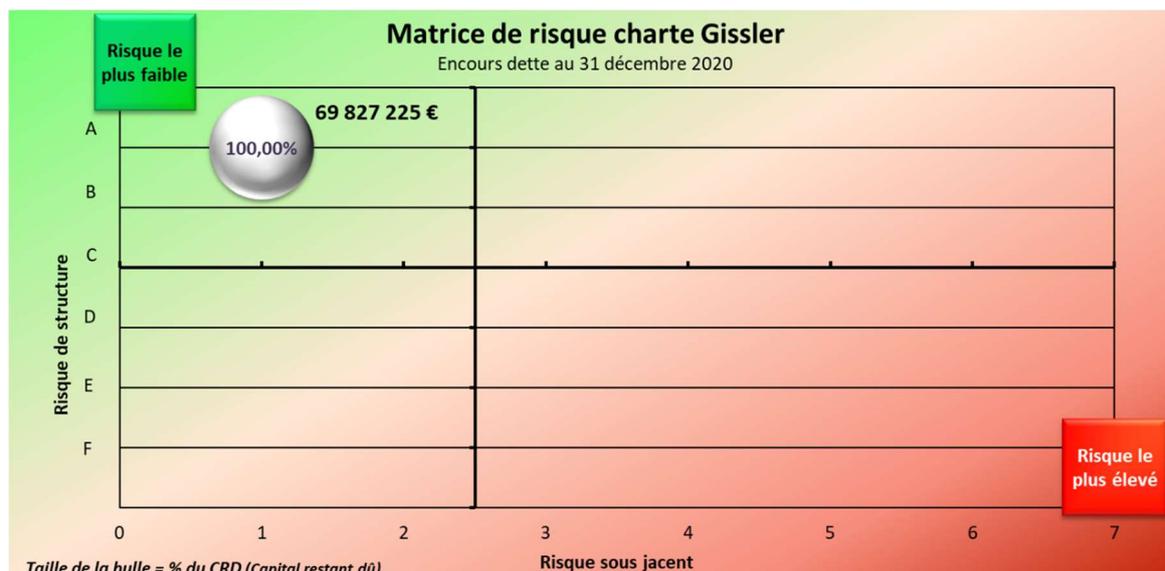
La capacité de désendettement qui exprime le nombre théorique d'années au terme duquel la dette pourrait être remboursée à l'aide de la seule épargne brute s'élève à 3,45 ans en 2020 pour Colmar. En comparaison des autres communes de la strate, la Ville de Colmar se situe dans la fourchette plutôt basse.



La capacité de désendettement reste très largement inférieure au seuil limite de 10 ans ainsi qu'à la moyenne nationale (6,75 années).

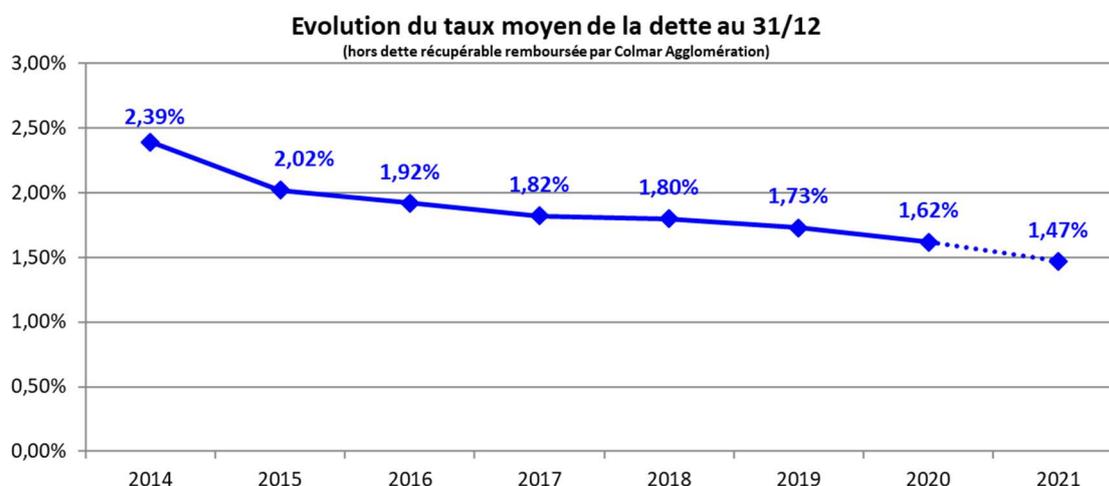
Ainsi, l'épargne brute dégagée sur la période 2014 à 2021 a permis de limiter le recours à l'endettement.

En matière de risque, la situation est très favorable puisqu'il ressort de la charte Gissler que la totalité de l'encours de la dette correspond à des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable.

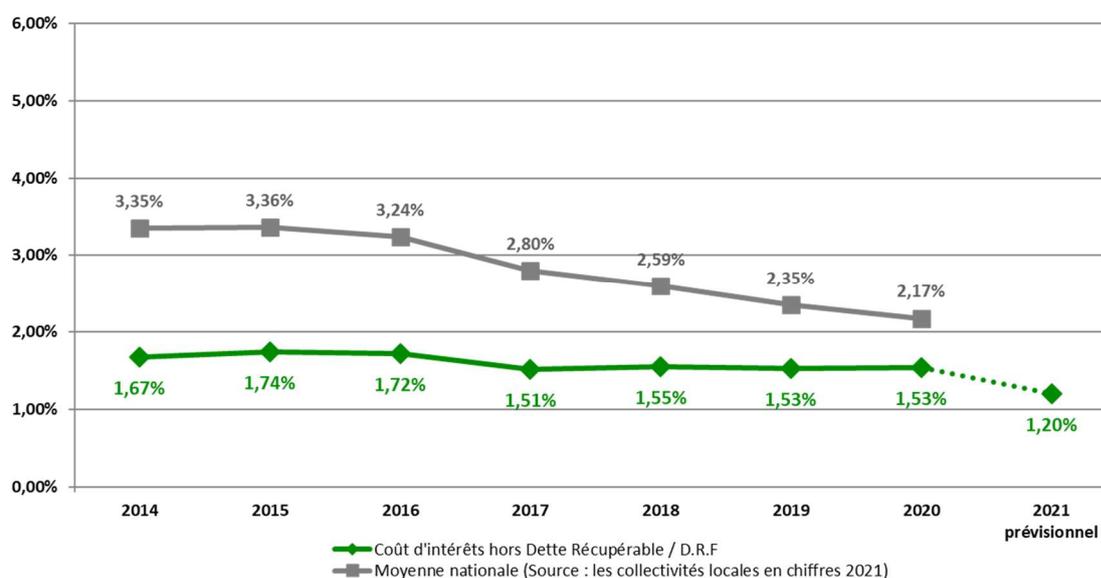


Le taux moyen de la dette est en constante diminution (1,47 % pour 2021).

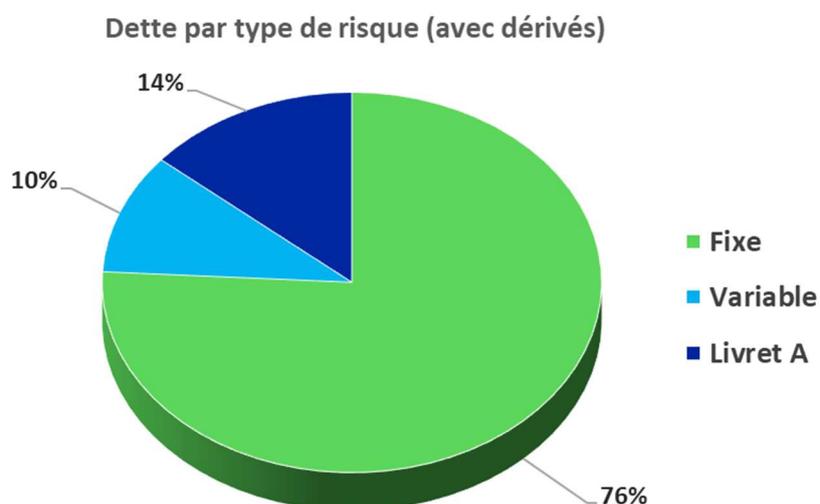
Il ressort de l'Observatoire de la dette Finance Active 2021 que le taux moyen pour les EPCI et communes de la strate de 50 000 à 100 000 habitants s'élevait à 2,20 % au 31 décembre 2020 contre 1,62 % pour la Ville de Colmar, soit une différence substantielle de 0,58 point. Le taux moyen de la Ville de Colmar est ainsi inférieur au taux moyen des Régions, Départements et des communes et EPCI, toutes strates confondues.



Par ailleurs, les frais financiers sont maîtrisés malgré le niveau très élevé des investissements réalisés au cours des dernières années, comme l'atteste le graphique ci-après. Ainsi, en 2020, les frais financiers représentaient 1,53 % du budget de fonctionnement, contre 2,17 % de la moyenne nationale.



Au 31 décembre 2021, la dette globale de la Ville de Colmar sera composée de 76 % d'emprunts à taux fixe, 14 % sur du livret A et 10 % en variable pur.



Il est rappelé qu'en matière de recours à l'emprunt, la Ville de Colmar suit une procédure formalisée mettant en concurrence plusieurs établissements bancaires. Cette procédure lui permet d'obtenir des financements à des taux très avantageux. **Au cours de l'exercice 2021, la Ville de Colmar a mené une consultation permettant d'aboutir à la contractualisation d'un nouvel emprunt de 7 M€ obtenus auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne au taux fixe extrêmement compétitif de 0,20 % sur une durée de 10 ans.**

A l'instar des années précédentes, la Ville a étudié toutes les opportunités de renégociation de son stock de dette. Néanmoins, aucune « fenêtre » de négociation intéressante ne s'est présentée.

PARTIE IV LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022 ET AU-DELA POUR COLMAR

Au préalable, il est important d'indiquer que le budget principal 2022 de la Ville de Colmar intègre les budgets annexes du Festival de Jazz, du Festival du Film, du Salon du Livre et de l'Espace Malraux qui sont dissous au 31 décembre 2021 pour des raisons de simplification.

I. Les dépenses réelles de fonctionnement à l'épreuve de contraintes exogènes importantes

Malgré les difficultés quotidiennes liées à la crise sanitaire, Colmar parvient à maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement du budget 2020 au budget 2022, tout en assumant des choix stratégiques sur ses politiques publiques.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	76 319	77 486	77 600

Une hausse de 1,7 % en 3 ans
Stabilité de 2021 à 2022



1. Les charges externes fortement impactées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	SANS REPRISE BUDGETS ANNEXES
CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 269	17 872	20 404	19 835
CONTINGENTS ET SUBVENTIONS	10 303	10 276	8 980	8 980
TOTAL CHARGES EXTERNES	27 572	28 148	29 384	28 815

Une hausse de 4,5 % en 3 ans



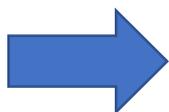
Pour une bonne lecture des données, il est nécessaire de préciser que, dans le cadre du budget 2022, interviendra un changement d'imputation comptable à hauteur de 780 K€ pour la concession de restauration scolaire. Actuellement imputé dans les subventions, il est davantage approprié, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, de l'affecter en charges à caractère général, s'agissant d'une prestation concurrentielle. D'où une première explication de la baisse des contingents et subventions qui a pour corollaire une hausse des charges à caractère général.

Des charges encore impactées par la crise sanitaire

L'épreuve de l'épidémie rend complexe l'exercice de projection sur les charges externalisées. Leur niveau dépend grandement de l'évolution de la situation sanitaire, des campagnes de vaccination et donc de la fin des restrictions avec une ouverture en conditions quasi normales des services publics et mise en œuvre des actions prévues. Il est en effet fort probable que la France ait encore à endurer une série de restrictions en 2022. Sans pouvoir précisément anticiper, le budget 2022 va devoir prévoir le déroulement d'une année « normale » en dépenses avec les contrecoups financiers de l'épidémie (fournitures sanitaires, fournitures d'entretien, nettoyage) sans disposer pleinement des recettes tarifaires pour les financer...

Bien évidemment, le bénéfice progressif tiré de la politique d'achat que la Ville de Colmar met en place (sourcing, négociations, mutualisation des contrats de prestations de services, contrôle strict sur les prix pratiqués), l'interrogation permanente sur la définition de nos besoins et la réflexion sur l'optimisation de nos modes de gestion permettront de faire face, mais ne peuvent pas tout...

Si les conséquences de la crise sanitaire sont de plus en plus maîtrisées sur le poste des charges externes, la Ville de Colmar se voit, compte tenu de l'évolution de la pandémie, dans l'obligation de pérenniser certaines dépenses.



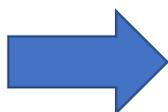
Entre fournitures sanitaires, produits d'entretien et prestations de nettoyage/désinfection, c'est une contrainte budgétaire de 544 K€ pour Colmar.

Le plus gros effort concerne les prestations de nettoyage dans les écoles, où il est raisonnable de penser qu'en moyenne, le protocole jaune sera maintenu toute l'année, soit une dépense de 301 K€.

Des charges impactées par la hausse des prix de l'énergie

Le boom des prix du gaz et de l'électricité aura des répercussions importantes sur le budget de Colmar en 2022. En 2021, les prix de l'énergie ont connu une hausse ininterrompue qui s'est accélérée ces derniers mois. Le prix de gros du gaz a été multiplié par 6 en un an. Et depuis juillet, les prix de gros de l'électricité ont été multipliés par deux.

Jusqu'à-là, Colmar a été préservée de ces mouvements de marché grâce à des contrats à prix fixes signés sur 4 ans. Mais ceux-ci sont arrivés à leur terme et sont renouvelés au 1^{er} janvier 2022.



Dans le cadre des nouveaux marchés d'électricité qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022, c'est une augmentation tarifaire de 30 % à laquelle Colmar devra financièrement faire face, soit une hausse de 756 K€ en 2022.

Cependant, Colmar persévère dans l'optimisation de certains postes pour dégager des marges de manœuvre :

- Ce sera le cas de l'extension progressive de l'externalisation du nettoyage dans les équipements nautiques et sportifs, dans les parkings en ouvrage, dans les structures petite enfance ou au Conservatoire : un impact de 212 K€ de dépenses supplémentaires au niveau des charges externes compensées par des suppressions de postes (- 300 K€).

- Ce sera le cas des frais de gardiennage par la mutualisation des coûts entre le parking Montagne verte et le parking Saint-Josse (- 48 K€).

Un soutien constant et adapté à ses partenaires

La Ville de Colmar continuera à soutenir en 2022 :

- Les écoles privées (605 K€), soit + 12 K€ en lien avec la hausse des effectifs ;
- Le CCAS avec une subvention de 1,5 M€, soit une baisse de 338 K€ dans le cadre d'une optimisation budgétaire exceptionnelle en 2022 seulement liée au report d'un résultat surexcédentaire d'année en année. Cette subvention ne diminuera en rien les actions du CCAS qui compte :
 - o Augmenter son budget de 7 K€ pour la fête de Noël des Aînés 2022 ;
 - o Soutenir davantage les associations sociales et caritatives : + 60 K€ pour un budget de 610 K€.
- Le fonctionnement de la Brigade Verte et le syndicat des employeurs forestiers pour 154 K€ ;
- Mais aussi l'Orchestre symphonique de Mulhouse et l'Opéra National du Rhin pour 632 K€.

En neutralisant les éléments suivants :

- Le transfert de la compensation de la Ville à la restauration scolaire pour 780 K€ ;
- La baisse des subventions aux structures associatives œuvrant dans le secteur de la petite enfance suite aux bonus de territoire versés directement aux structures associatives (-150 K€)

La Ville de Colmar consacrerait encore un budget constant de plus de 5 M€ de subventions aux associations colmariennes.

2. Les charges de personnel maîtrisées dans le cadre de l'évolution de la politique de rémunération

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
CHARGES DE PERSONNEL	45 300	45 300	46 400

Une hausse de 2,4% sur 2 ans

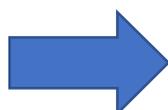


Sur le plan des ressources humaines, la Ville devra assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- L'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions pour 350 K€ ;
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC au 1^{er} janvier 2022 pour 150 K€ ;

Mais aussi :

- L'organisation des élections présidentielles et législatives pour 50 K€.



Les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de 550 K€.

Concernant la durée effective du temps de travail, celle-ci est fixée conformément à la réglementation, tout en tenant compte du droit local, soit 1592 heures par an. Le cadrage délibéré en séance du Conseil Municipal du 11 mars 2002 relatif à la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) est toujours en vigueur.

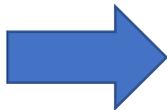
Il convient d'insister sur les réformes intervenues en 2021 sur le régime indemnitaire des agents qui auront un impact en 2022. Pour rappel, conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le régime indemnitaire des agents de la Ville de Colmar se compose :

- d'une 1^{ère} part correspondant à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions dans l'exercice des fonctions (IFSE) ;
- d'une 2^{nde} part correspondant à l'engagement professionnel et à la manière de servir, laquelle peut donner lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

IFSE : la réforme de sa modulation en fonction des absences

Dans le cadre d'un toilettage de l'IFSE, la municipalité a souhaité apporter plus de proportionnalité et de justice dans l'application de la modulation de l'IFSE en fonction des absences.

Alors qu'auparavant, pour une seule journée d'absence, 1/20^{ème} de l'IFSE annuelle et la totalité du complément IFSE pour les agents de catégorie C étaient retirés pendant toute l'année suivante, Colmar revient à un système classique de modulation du régime indemnitaire en fonction du service fait. Ainsi, chaque jour d'absence impacte l'IFSE du mois suivant à hauteur d'une déduction de 1/30^{ème} par jour d'absence. L'IFSE est maintenue en cas de congés annuels, de congés pour accidents de travail, de congés liés aux évènements de la vie.



Ceci représente un effort financier de 175 K€ pour Colmar en 2022.

Cette réforme a pour but direct d'encourager les agents à revenir au travail dès que possible afin d'éviter les absences trop longues qui déstabilisent le fonctionnement des services tout en dissuadant tout arrêt de convenance.

Dans son rapport d'enquête du mois de juin 2021 relatif à la rémunération des agents publics en arrêt maladie, la Cour des Comptes formule les préconisations suivantes :

- La possibilité pour les employeurs publics de moduler certaines indemnités selon les absences doit être activée. C'est ce que continuera à faire Colmar, mais de manière plus juste. La modulation du régime indemnitaire en fonction des jours d'absence selon la règle du 1/30^{ème} a été mise en place en décembre 2021 pour 2022.
- Pour circonscrire les risques d'usure professionnelle aboutissant à un reclassement, la Cour des Comptes préconise de mieux identifier les pathologies associées à certains métiers.

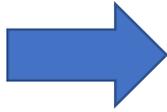
C'est une action que Colmar souhaite amplifier en 2022. La réorganisation de la direction des ressources humaines permettra de mettre en place un conseiller de prévention à temps plein pour actualiser le document d'évaluation des risques professionnels et en tirer une politique de prévention des risques.

La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel

Le Conseil Municipal de décembre 2021 a instauré, à titre expérimental, au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir. Chaque agent pourra potentiellement toucher un maximum de 150 € brut en fonction des conclusions de son entretien professionnel.

Le cœur du dispositif du CIA demeure l'entretien professionnel annuel après évaluation des objectifs de l'année. Le versement du CIA est ainsi justifié par :

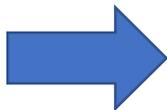
- l'atteinte des objectifs fixés ;
- des engagements personnels « exceptionnels » de l'agent selon l'organisation du service ou des besoins internes : conduite d'un projet, organisation d'une formation interne, investissement au sein du service afin de pallier les absences, polyvalence accrue, implication dans un projet collectif, innovation apportée au sein du service.



Il s'agit d'un complément de salaires de 160 K € au bénéfice des agents en 2022.

La mise en place du forfait de mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des moyens de transport plus propres, le forfait de mobilité durable a été mis en place en 2021. Ce dispositif est facultatif, la nouvelle municipalité a souhaité le mettre en place. Pour les agents, il s'agit de la prise en charge des frais de transport personnels entre le domicile et le lieu de travail. Les moyens de transport concernés sont le vélo, le voiture dans le cadre d'un covoiturage, les transports en commun ou tout autre service de mobilité partagé.

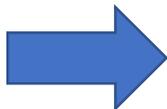


Ceci représente un effort financier de 30 K€ pour Colmar en 2022 au bénéfice des agents.

La mise en place du télétravail

L'expérimentation mise en place depuis mars 2020 dans le cadre de la crise sanitaire a permis de procéder à un bilan positif de l'opération. Le Conseil Municipal a adopté en décembre 2021 un dispositif pérenne hors crise sanitaire, en donnant la possibilité aux agents dont les emplois le permettent, de travailler à distance sur la base du volontariat.

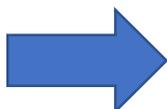
La Ville de Colmar équipera les agents volontaires, dont les missions sont tout ou partie compatibles avec le télétravail, d'ordinateurs portables et d'accès à un bureau virtuel.



Pour Colmar, ceci représente un effort d'investissement de 90 K€.

Le versement de l'indemnité inflation

Les agents de la fonction publique sont éligibles au versement de « l'indemnité inflation » instaurée par le Gouvernement pour lutter contre la hausse des carburants notamment. Les indemnités versées aux agents seront déduites des cotisations sociales patronales. L'indemnité est versée en janvier 2022. Son montant s'élève à 100 € net. Les bénéficiaires devront avoir perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 € nets par mois, avant impôt sur le revenu, du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021.



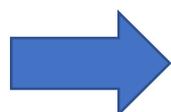
Pour Colmar, 820 agents concernés. Budget de 100 K€ compensé par l'Etat.

Un budget RH bâti sur 1078 emplois budgétaires

	Budget 2020	Budget 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023
Emplois budgétaires	1074	1070	1078	1078
<i>Catégorie A</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>	<i>12%</i>
<i>Catégorie B</i>	<i>16%</i>	<i>16%</i>	<i>17%</i>	<i>17%</i>
<i>Catégorie C</i>	<i>73%</i>	<i>73%</i>	<i>72%</i>	<i>71%</i>
Total charges de personnel	45,3 M €	45,3 M €	46,4 M €	47,2 M €
<i>dont traitement indiciaire</i>	<i>25,1 M €</i>	<i>25,1 M €</i>	<i>25,7 M €</i>	<i>26,2 M €</i>
<i>dont régime indemnitaire/NBI</i>	<i>6,3 M €</i>	<i>6,3 M €</i>	<i>6,5 M €</i>	<i>6,6 M €</i>
<i>dont heures supplémentaires</i>	<i>0,4 M €</i>	<i>0,4 M €</i>	<i>0,4 M €</i>	<i>0,4 M €</i>
<i>dont charges</i>	<i>13,5 M €</i>	<i>13,5 M €</i>	<i>13,8 M €</i>	<i>14 M €</i>

Si la Ville de Colmar attache beaucoup d'importance à l'environnement de travail et aux dispositifs mis en place ici, elle doit aussi faire un effort indemnitaire en direction des métiers d'expertise ou d'encadrement en tension.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de revoir, à l'occasion de départs, l'organisation, les besoins et les missions nouvelles des services pour reconfigurer les postes et attirer de nouvelles compétences.



Colmar prévoit un effort financier de 200 K€ en 2022.

3. La baisse des contributions et prélèvements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
CONTRIBUTIONS A LA PEREQUATION ET PRELEVEMENTS	1 509	1 518	300

Une baisse de 80% sur 2 ans



Les contributions et prélèvements reviendraient à leur niveau de 2016 sous l'effet de 2 facteurs.

Les dégrèvements relatifs à la taxe sur les friches commerciales

Conformément à l'article 1530 et 1639 du CGI, les communes peuvent, par une délibération, instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur leur territoire. La taxe est due par le redevable de la taxe foncière. Les dégrèvements accordés lorsque l'absence d'exploitation est indépendante de la volonté du contribuable ou par suite d'une imposition établie à tort sont à la charge de la commune.

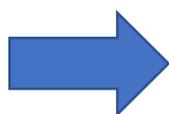
Suite à sa mise en place en 2018, le système de la taxe sur les friches commerciales se normaliserait à compter de 2022. Alors que les dégrèvements étaient remboursés aux propriétaires qui sollicitaient la direction générale des finances publiques a posteriori, désormais les exonérations seraient directement appliquées sur l'imposition. Il s'agissait de la principale dépense de ce poste en 2021, soit plus de 800 K€.

La prise en charge du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) par Colmar Agglomération

Pour pallier son désengagement financier par la baisse de la péréquation verticale, l'Etat a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ». Un dispositif perverti dès le départ par l'obsolescence des valeurs locatives qui fausse la donne.

La contribution de Colmar s'élève à moins de 300 K€ par an depuis 2017.

Le FPIC est acquitté à l'échelle de l'ensemble intercommunal. Jusqu'ici, Colmar Agglomération et ses communes-membres ont fait le choix d'opter pour la répartition de droit commun. En 2022, afin de soutenir les communes-membres, Colmar Agglomération prendrait en charge la totalité du FPIC.



Ceci représente une économie de 280 K€ pour Colmar.

En revanche, Colmar continuera à reverser 10% du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et 12,5 % à la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre de la taxe additionnelle de la taxe de séjour, ce qui représente moins de 300 K€ par an.

4. Une baisse anticipable des dépenses exceptionnelles

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
CHARGES EXCEPTIONNELLES	540	1 146	361

Une baisse de 33% sur 3 ans



L'ampleur et l'effet de la crise sanitaire sur les partenaires de la Ville de Colmar avaient obligé cette dernière d'inscrire en 2021 une enveloppe budgétaire exceptionnelle de 765 K€ pour :

- Attribuer une subvention exceptionnelle à la société Schongauer afin de soutenir le musée Unterlinden, suite aux 8 mois de fermeture imposée entre 2020 et 2021 ;
- Exonérer partiellement ou totalement les concessionnaires de la Ville de Colmar au regard de la baisse exceptionnelle de leurs chiffres d'affaires (Musée du Jouet, Patinoire, Parc des Expositions) ;
- Procéder à des remboursements liés à des activités qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, notamment pour l'école des arts plastiques.

Ces dépenses réalisées en 2021 étaient liées à l'activité 2020, dont les résultats n'ont été que constatés définitivement en 2021. Ainsi, ces dépenses exceptionnelles devraient être évitées en 2022, compte tenu de la « normalisation » de la gestion de la crise sanitaire.

Les dépenses exceptionnelles évolueront également à la baisse en raison de la dissolution des budgets annexes. C'est sur ce chapitre que sont imputées les subventions du budget principal aux budgets annexes : 323 K€ en 2021.

II. Les recettes réelles de fonctionnement en 2022 : un retour progressif à la normale ?

En apparence, les recettes réelles de fonctionnement augmentent fortement de 6,7% entre le budget 2020 et le budget 2022 pour atteindre 96,6 M€ en 2022. Cependant, il s'agit en réalité d'un rattrapage progressif pour se rapprocher des recettes d'avant-crise sans pouvoir les atteindre à nouveau.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K €	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	90 504	93 259	96 566

Une hausse de 6,7 % en 3 ans



Compte tenu du succès de la vaccination, et ce malgré l'impact des variants, le budget 2022 est donc parti sur l'hypothèse d'une ouverture des services avec des restrictions sanitaires qui ne permettent pas d'atteindre les recettes tarifaires d'avant crise.

1. La baisse attendue des dotations

Issues directement des conclusions de la loi de finances pour 2022 explicitée auparavant, les dotations et compensations de l'Etat, après une quasi-stagnation en 2021, diminueraient à nouveau en 2022 pour atteindre 15,9 M € en 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2021	BUDGET 2022
DOTATION FORFAITAIRE	8 815	8 788
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 500	3 600
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 102	551
COMPENSATION TH-TF	2 851	2 937
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	16 268	15 876

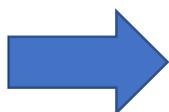
Une baisse de 2,4%



La dotation de solidarité urbaine en hausse

Les enveloppes nationales de dotations de solidarité urbaine (DSU) et de dotations de solidarité rurale (DSR) progressent respectivement de +95 M € en 2022.

Ces progressions ne « coûtent » rien au budget de l'Etat, puisqu'elles sont financées par les communes elles-mêmes via la réduction de leur Dotation Globale Forfaitaire (DGF), et par les EPCI via la baisse de leur Dotation de Compensation.

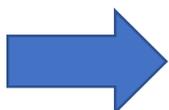


Pour Colmar, la DSU augmenterait de 100 K € en 2022, soit 3,6 M€.

La dotation forfaitaire en baisse

Chaque année, la dotation forfaitaire des communes est donc réduite afin de financer la progression notamment des dotations de péréquation. Dès lors, sous réserve des variations de population, la DGF des communes continue de diminuer chaque année depuis 2017.

Désormais, la DGF 2022 d'une commune sera écrêtée si son potentiel fiscal 2021 par habitant est supérieur à 85% du potentiel financier moyen national (et non plus à 75%). Le potentiel financier de Colmar étant proche de 85% en 2021, il est proposé de prévoir avec prudence un écrêtement de la dotation forfaitaire.



Pour Colmar, la DGF serait stable en 2022, soit 8,8 M€.

La dotation nationale de péréquation menacée

La réforme nationale en cours des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal pourrait bousculer les équilibres et faire perdre à Colmar à terme le bénéfice de la DNP. Dans ce cas, la Ville de Colmar ne rentrerait plus dans les critères d'éligibilité. Pour 2022, il est prudent de prévoir une baisse de 50% de la dotation nationale de péréquation, puis sa disparition à compter de 2023.



Pour Colmar, la DNP diminuerait de 550 K€ en 2022.

2. Vigilance sur les produits tarifaires

Les produits tarifaires des services augmenteraient certes de 16,3 % pour atteindre 15 M€ en 2022. Cependant, le budget 2022 resterait encore bien inférieur au réalisé 2019 qui, pour mémoire, avait enregistré 16,4 M€ de recettes.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2021	BUDGET 2022
RECETTES DE STATIONNEMENT	4 900	6 000
PARTICIPATIONS DES FAMILLES ET DROITS D'ENTREE	4 530	4 700
REMBOURSEMENTS ET MISE A DISPOSITION	3 150	3 243
AUTRES	831	1 026
PRODUITS TARIFAIRES	13 411	14 969

Une hausse de 11,6 %



Ceci serait justifié par :

- Les dernières consignes sanitaires qui ne restreignent pas les déplacements et qui permettent d'envisager une hausse des recettes de stationnement importante (+ 22,4 %), sans confinement à endurer comme nous l'avons encore vécu au 1^{er} semestre 2021. Les prévisions restent prudentes, car les recettes de stationnement ont atteint 6,5 M€ en 2019.
- Une faible progression des redevances culturelles, sociales, sportives (+ 3,8 % seulement). Mieux vaut rester prudent dans ce secteur qui souffre encore des restrictions liées au passe sanitaire. Cette estimation est d'autant plus prudente que le budget principal hérite des redevances des budgets annexes.
- Les remboursements et mises à disposition qui augmentent de 3 %, en tenant en compte l'évolution importante de l'inflation en 2021.

3. L'optimisation constante des subventions de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en K €	BUDGET 2021	BUDGET 2022
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	2 058	3 187

Une hausse de 54,9 %



Les subventions de fonctionnement s'élèveraient à 3,2 M€, une hausse importante qui s'explique par 2 facteurs.

Tout comme les produits tarifaires, les dispositifs de subventionnement des festivals gérés en budgets annexes seront également repris dans le budget principal (+ 225 K€).

La Ville de Colmar s'efforce constamment de s'inscrire dans des dispositifs de subventionnement afin de diminuer le coût net de ses actions, à l'exemple des dispositifs suivants :

- Des aides dans le cadre du plan de relance pour des contrats adultes-relais subventionnés par l'Etat (128 K€), avec l'exemple des conseillers numériques ;
- Le dispositif des bonus de territoire (+ 398 K€) versés par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

4. Pas de hausse des taux d'imposition en 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K €	BUDGET 2021	BUDGET 2022
IMPOTS ET TAXES	57 149	58 507

Une hausse de 2,4%



Il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2022.

Cependant, les produits fiscaux augmenteraient de 2,4% pour atteindre 58,5 M€ en 2022.

Pour autant, les produits fiscaux n'évoluent pas de la même manière, l'exemple des recettes suivantes qui observeraient une stagnation :

- des recettes de taxe sur les consommations finales d'électricité qui s'avèrent stables depuis plusieurs années (1,2 M€) ;
- des recettes de taxe de séjour qui pourraient cependant atteindre 950 K€ sous l'effet des marchés de Noël 2021 ;
- des droits de mutation (1,8 M€) qui restent fortement cycliques et dépendent de l'activité immobilière qui ne semble pas trop impactée par la crise sanitaire ;
- des droits de place et de la taxe sur la publicité extérieure qui évoluent peu (1,3 M€).

Parallèlement, aux exonérations désormais appliquées directement sur l'imposition relative aux friches commerciales, les recettes, tout comme les dépenses liées aux dégrèvements, baisseraient mathématiquement d'autant : - 800 K€.

En revanche, suite à la refonte des mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire évolueraient de 1,2 M€ de budget à budget pour atteindre 21,2 M€ en 2022.

Quant aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, elles n'augmentent que sous l'effet de la revalorisation législative des bases. Or, les bases fiscales doivent faire l'objet d'une actualisation forfaitaire légale significative en 2022, puisqu'adossée à la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2021. A taux d'imposition inchangé, ceci représente un produit supplémentaire de 1 M€ sur les recettes fiscales encaissées en 2021, soit +1,3 M€ du budget 2021 au budget 2022.

Evidemment, les données fiscales suivantes sont encore des prévisions, en l'absence de réception des bases prévisionnelles des services fiscaux.

COLMAR – Taxe Foncière Bâtie 2022	
Taux d'imposition	33%
Evolution du taux d'imposition	Stable
Produits fiscaux	29,2 M€

COLMAR – Taxe Foncière Non Bâtie 2022	
Taux d'imposition	54,93%
Evolution du taux d'imposition	Stable
Produits fiscaux	0,4 M€

COLMAR – Taxe d'Habitation sur résidences secondaires et locaux vacants 2022	
Taux d'imposition	18,15%
Evolution du taux d'imposition	Stable
Produits fiscaux	1 M€

COLMAR – Recettes de substitution TH 2022	
Coefficient correcteur	1,6 M€

III. Les perspectives à moyen terme 2022-2026

L'établissement des perspectives financières, essentiel pourtant pour une bonne gestion financière, était déjà de plus en plus complexe en raison de l'environnement institutionnel et réglementaire particulièrement instable, mais devient périlleux en raison des répercussions de la crise sanitaire et économique.

Cependant, le graphique ci-dessous essaie de dresser une simulation jusqu'en 2026 afin de comparer l'évolution anticipée des recettes de fonctionnement, l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'évolution de l'épargne nette (autofinancement dégagé du fonctionnement annuel pour financer l'investissement, une fois le capital de la dette remboursé).

Cette prospective prend en compte :

- La suppression de la taxe d'habitation et son mécanisme de remplacement qui n'offre pas la même dynamique ;
- L'impact de l'épidémie jusqu'à fin 2023.

Sur la base des hypothèses suivantes

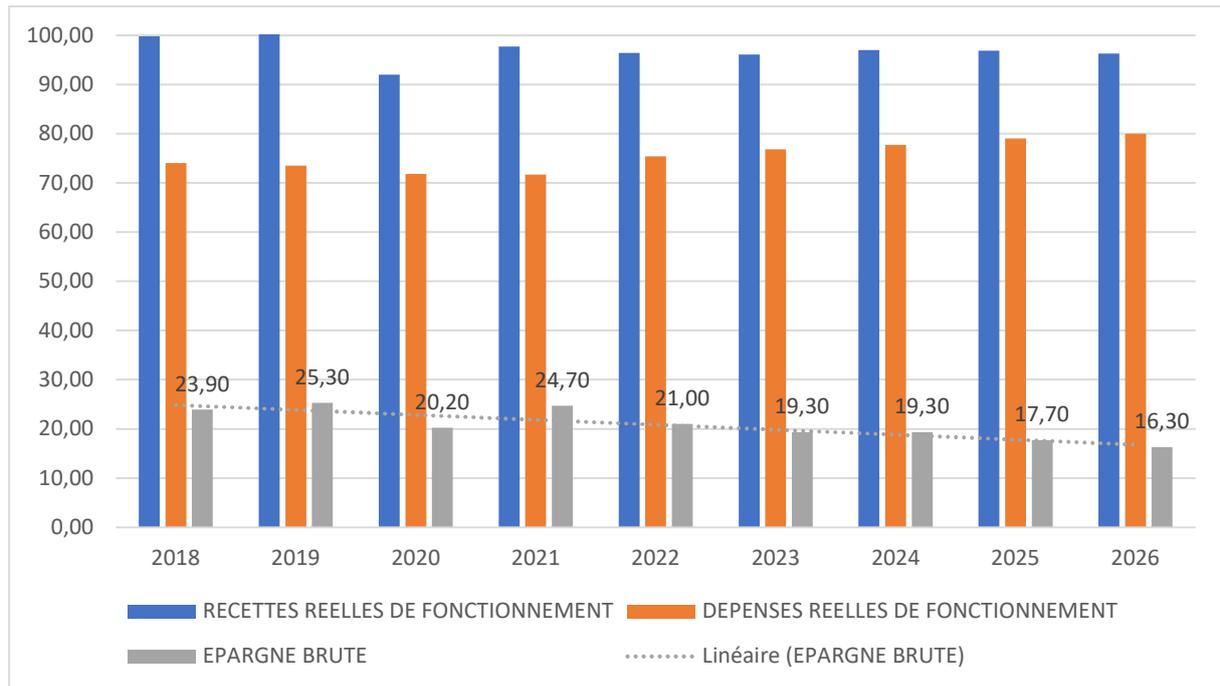
Concernant les recettes de fonctionnement :

- l'impact de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation ;
- par prudence, un dynamisme de taxe foncière et des recettes de substitution de la taxe d'habitation de 1,2 % par an ;
- la dotation globale de fonctionnement qui subirait l'effet de l'écrêtement jusqu'en 2023, puis la mise en place d'une nouvelle contribution au redressement des finances publiques à compter de 2024, soit - 3 M€ ;
- la possibilité d'une réforme de la dotation nationale de péréquation aboutissant à sa disparition, soit - 1,1 M€ d'ici 2023 ;
- le retour à compter de 2024 de produits tarifés à hauteur des années 2018-2019.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- une hausse des dépenses de personnel de 2 % par an pour tenir compte de l'effet GVT ;
- mais parallèlement l'impact d'une saine gestion permettant de ne pas augmenter le nombre d'ETP et de financer de nouvelles actions.

En M€



La crise du Coronavirus et ses conséquences sur les finances locales obligent à revoir les prévisions et à proposer un scénario bien incertain. Il pourrait apparaître un effet ciseau lié à la contraction des recettes et à l'accroissement des dépenses engendrant une baisse progressive de la capacité d'autofinancement.

Autre élément d'incertitude, quid d'une nouvelle contribution à l'effort national, éventualité qui paraît inévitable face aux impasses budgétaires de l'Etat ?

Ainsi, compte tenu des éléments précédents, il paraît raisonnable de tabler sur une capacité d'autofinancement brute moyenne de 19,7 M€ par an pour financer nos investissements.

C'est pourquoi, la Ville de Colmar devra rester mobilisée, comme elle l'a déjà montré, pour dégager de nouvelles marges de manœuvre afin de garantir l'avenir financier de notre collectivité tout en proposant aux Colmariens des projets d'équipements structurants.

IV. Le financement du programme d'investissement 2022-2026

Pour mener son programme d'investissement à bien, la Ville mobilisera en priorité son autofinancement, mais aussi les participations, les subventions d'équipement, les recettes de FCTVA, et les recettes de cessions, qui viendront financer un programme d'investissement ambitieux. Ceci permettra ainsi à Colmar de recourir à l'emprunt à hauteur du remboursement du capital de la dette et de ne pas augmenter son encours de dette.

Principales recettes d'investissement

- **La capacité d'autofinancement nette**

L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles. Il permet d'assurer le financement des dépenses d'équipements propres.

La capacité d'autofinancement nette prend en compte le remboursement de l'annuité de la dette.

Capacité d'autofinancement brute 2021-2025 pour programme d'investissement 2022 – 2026:
19,7 M€ en moyenne par an

Capacité d'autofinancement nette : 12,8 M€ en moyenne par an. Elle prend en compte le remboursement de l'annuité de la dette.

- **La taxe d'aménagement**

Prévisions 2022-2026 : 850 K€ en moyenne par an

- **Les amendes de police**

L'Etat rétrocède aux communes les produits des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré.

Prévisions 2022-2026 : 950 K€ en moyenne par an

- **Le fonds de concours de Colmar Agglomération**

Le fonds de concours désigne le versement d'une subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et ses communes membres afin de financer un équipement.

Au-delà de l'exercice des compétences transférées par ses communes-membres, Colmar Agglomération soutient les projets structurants réalisés par ces dernières dans le cadre de leurs propres compétences.

Prévisions 2022-2026 : 1,3 M€ en moyenne par an

- **Recettes de cessions**

Les recettes de cessions foncières se sont élevées à 2,2 M€ en moyenne par an sur la période 2018-2021.

Mais, comme beaucoup de collectivités territoriales l'ont déjà fait, **il conviendra de mettre en place dans les années qui viennent une véritable gestion dynamique du patrimoine immobilier** qui se traduit par une prévision pluriannuelle des objectifs et des moyens affectés au patrimoine. La maîtrise des coûts de fonctionnement fait aussi partie intégrante de la stratégie patrimoniale.

La cession des biens les plus difficiles à entretenir ou ne participant pas au service public est un levier de gestion important. **Le plan de cessions immobilières contribue à financer directement la réhabilitation de locaux ou de nouveaux projets d'équipements.** Un plan de cessions efficace implique de rationaliser l'occupation du parc immobilier.

Prévisions 2022-2026 : 1,5 M€ en moyenne par an

Parallèlement à sa stratégie patrimoniale, le projet de rapprochement de VIALIS avec la SCCU impliquera l'acquisition des actions de la SCCU détenues par la Ville de Colmar par VIALIS à terme.

- **L'emprunt**

Selon l'hypothèse à partir de laquelle la Ville ne souhaite pas s'endetter, le volume d'emprunt nouveau ne dépasserait donc pas le remboursement annuel du capital de la dette.

Prévisions 2022-2026 : 6,9 M€ en moyenne par an

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévisionnel	Prospective 2022	Prospective 2023 à 2026
Nouveaux emprunts	6 000 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	7 102 100 €	27 433 062 €
- Remboursement en capital	6 704 350 €	6 583 558 €	6 631 384 €	7 102 100 €	27 433 062 €
Besoin (+) ou capacité (-) de financement global	-704 350 €	-1 583 558 €	368 616 €	0 €	0 €

Principales recettes d'investissement dépendant du volume investi

- Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est la principale dotation versée aux collectivités territoriales pour compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement. La loi de finances 2020 met en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA. Cette automatisation allégera la procédure déclarative pour les collectivités. Néanmoins, certaines dépenses d'investissement sont devenues inéligibles au FCTVA. Tel est le cas des dépenses relatives aux documents d'urbanisme, des logiciels, des dépenses de digitalisation et des aménagements de terrains.

Prévisions 2022-2026 : Les recettes dépendent du montant investi, le taux de remboursement du FCTVA est de 16,404 %.

- Les subventions d'investissement

Pour tout projet d'équipement, Colmar sollicite tous les potentiels financeurs, aux premiers rangs desquels la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Etat.

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement promeut le projet territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) comme principal outil contractuel de l'Etat pour financer les projets de territoire à un niveau supra-communal. C'est un nouveau cadre de travail contractuel pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets avec une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Intégrant tous les partenaires publics et privés intéressés, les PTRTE visent à simplifier l'accès aux crédits et à mieux prendre en compte les enjeux propres à chaque territoire.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé un plan complémentaire de 200 M€, en complément des 130 M€ déjà portés par l'Agence Nationale du Sport, pour réaliser d'ici 2024, plus de 5000 infrastructures. Si la mobilisation des fonds européens relève du parcours du combattant, Colmar compte également bien bénéficier du nouveau fonds européen « React EU », créé au titre de la crise sanitaire. En France, ce sont les conseils régionaux qui sont autorités de gestion. Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la France pourra bénéficier d'une enveloppe de 822 M€ en 2022.

Prévisions 2022-2026 : En moyenne 10% des dépenses éligibles pour tout projet d'équipement

CAF nette 64 M€	Taxe d'aménagement Amendes de police Fonds de concours 14,2 M€	Recettes de cessions 7,5 M€
Emprunt 34,5 M€	FCTVA 22,1 M€	Subventions d'investissement 12,5 M€



Investissement 2022-2026 : 154,8 M€

46 M€ d'investissement récurrent

9,4 M€ pour les opérations en cours d'achèvement

75 M € pour de nouveaux projets

24,4 M € pour des projets à arbitrer

V. La construction d'un programme d'investissement ambitieux

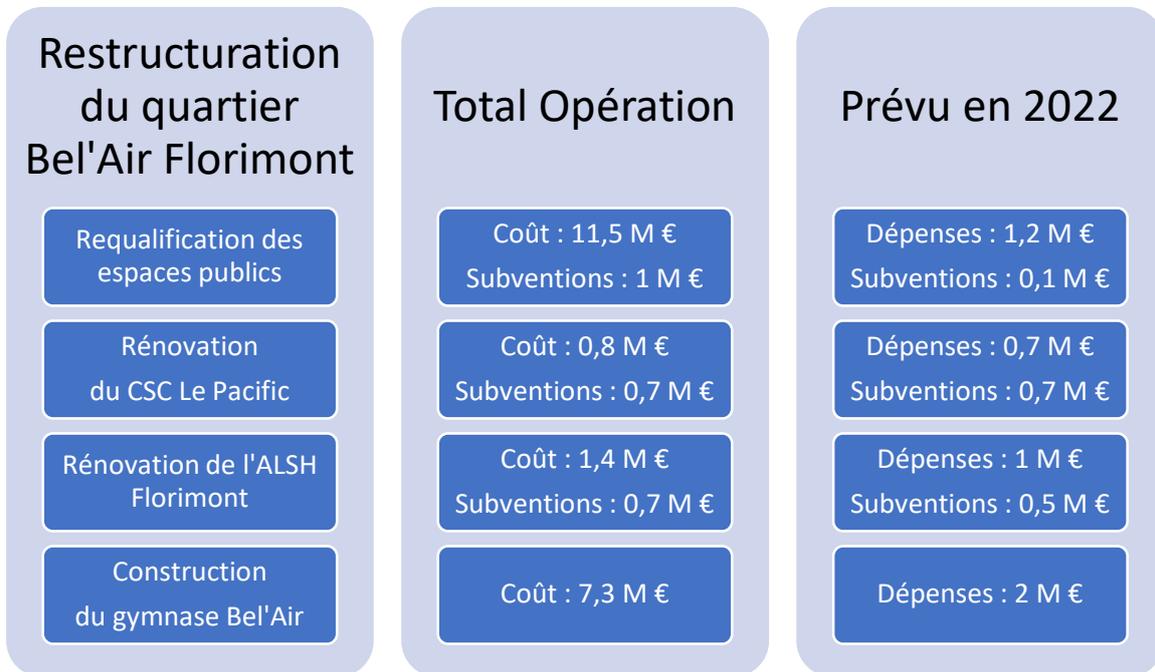
Colmar compte mener un programme d'investissement ambitieux. C'est dans ce cadre qu'exceptionnellement, un budget de 700 K€ d'études programmatiques est dégagé en 2022 pour l'élaboration d'un programme précis dans ses finalités que la municipalité souhaite adapter aux besoins de la population colmarienne.

Cependant, des opérations structurantes suffisamment avancées dans leurs programmations pourront commencer à se concrétiser dès 2022.

1. Toujours une grande priorité au cadre de vie et aux espaces publics

Le programme de restructuration du quartier « Bel'Air Florimont » vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. En faisant le choix d'inscrire le quartier Bel'Air-Florimont dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel'Air Florimont » un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Par ailleurs, **la création du Gymnase Bel'Air** vise à développer un espace sportif d'environ 1500 m² ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux activités de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité.



L'aménagement de la place de la cathédrale et la restauration de la Cathédrale Saint-Martin : Ils marquent un espace situé à l'épicentre de la cité. Les dimensions de cet espace et son réaménagement sont multiples : patrimoniale, historique, commerciale, touristique. Sa valorisation interroge également sur les déplacements, mais aussi sur une nouvelle manière de vivre en ville.



Rocade Verte - Un nouveau boulevard Saint-Pierre

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements temporaires mis en place en 2020. Ils ont consisté à réduire la chaussée à une unique voie pour les voitures, afin d'apaiser la circulation et d'aménager des pistes cyclables dans les 2 sens.



Le programme Espaces publics du mandat (voirie, éclairage public, aménagement paysager sur voirie), à l'exemple de celui réalisé en 2021, s'attachera à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de pistes cyclables ;
- Sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers.

Programme Espaces publics

- Coût du programme: 28 M€
- Voirie et réseaux : 20 M€
- Eclairage public : 9 M€
- Aménagements paysagers : 1 M€

2022

- Dépenses prévues : 5,5 M€
- Principales opérations: Trottoirs Avenue d'Alsace, Liaison douce Alsace/Rueil, Rue Bruat, Rue de Verdun, Rue Charles Marie Widor, Avenue de Paris, Rue Saint-Gilles, Rue de l'Orne, Rue de Turckheim, Rue de Bennwihr

Colmar continuera sa politique en matière d'espaces verts et de végétalisation à hauteur de 300 K€ :

- Acquisition des terrains de la Bleich afin de créer de nouveaux jardins familiaux ;
- Création d'un espace canin de 780 m² en bordure du parking Aqualia ;
- 2^{ème} tranche de travaux d'aménagement paysager place Debussy ;
- Réaménagement du square rue de l'Ours ;
- Remplacement partiel des traverses de la plaine Pasteur ;
- Aménagement d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Pasteur.

Enfin, **la vidéoprotection** renforce les fonctions essentielles de tout dispositif de sécurité. Elle permet de surveiller, dissuader, détecter et identifier. Un programme d'extension est prévu en 2022.

Par ailleurs, les réseaux de vidéoprotection du parking mairie et du parking Rapp reliés au centre de supervision urbain de la police municipale (pour le premier parking) seront rénovés.

Vidéoprotection

- Coût opération: 370 K€

2022

- Dépenses prévues : 370 K€

Il est à noter enfin l'encouragement que souhaite donner la municipalité à la réfection de façades des particuliers. Les subventions d'investissement augmentent de 40 K€.

2. La rénovation de notre patrimoine

Le patrimoine scolaire sera également priorisé. Les principales opérations en 2022 devraient concerner :

- La phase 2 de la rénovation énergétique de la maternelle Brant ;
- La rénovation énergétique de la maternelle Saint-Exupéry ;
- La 1^{ère} phase de travaux d'accessibilité de l'école Rousseau avec installation de rampes extérieures et la mise aux normes des sanitaires ;
- La création d'une cage extérieure à l'école Saint-Nicolas comportant un escalier de secours et un ascenseur ;
- La 2^{ème} phase de la mise en conformité des sanitaires de l'école Pfister avec un échange de locaux pour disposer de plus d'espace afin de créer des sanitaires PMR ;
- Des travaux d'amélioration divers ;
- Des travaux dans les cours d'écoles.

Rénovation du
patrimoine
scolaire

- Dépenses prévues en 2022 :
2,5 M€

Concernant les structures de la petite enfance, les principales opérations en 2022 (230 K€) devraient consister à :

- Pour la Crèche Coty : installation de jeux et changements de portes.
- Crèche Scheppler : Création d'un local poubelle, changement de stores et mise en place de la vidéosurveillance ;
- Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire à la halte-garderie des Marmottes et à la crèche Scheppler ;
- En 2022, expérimentation d'un système de nettoyage qui change l'eau du robinet ordinaire en une solution d'eau ozonée, nettoyante, désinfectante et destructrice d'odeur qui remplace les produits chimiques traditionnels. Avec ce matériel, l'achat de produits d'entretien des sols ne sera plus nécessaire (source d'économie en 2023 après déploiement). Cette solution sera expérimentée dans 4 crèches en 2022.

A noter également 145 K€ d'investissement pour le Centre socioculturel, dont le préau du Centre Europe.

Les équipements sportifs ne seront pas non plus oubliés. Les principales opérations en 2022 devraient concerner :

- La rénovation énergétique du gymnase du Ladhof et rénovation de son revêtement de sol ;
- La rénovation des gradins du Stade nautique ;
- La mise en place de déstratificateurs au stade d'athlétisme couvert ;
- Le remplacement des réseaux d'eau chaude et d'eau froide au stade de la Mittelhardt ;
- La mise en conformité du skatepark rue Wilhelm ;
- La mise en conformité du terrain multisports de l'écoquartier ;

- La mise en conformité du plateau sportif Waltz ;
- La rénovation du revêtement minéral de la plage du stade nautique ;
- La rénovation du fond mobile de la piscine Aqualia ;
- Le passage en LED du gymnase Anne Franck et du gymnase Molière ;
- La rénovation de la toiture du grand manège du centre hippique ;
- La réfection du pourtour de la piste de la patinoire ;
- La réfection de l'étanchéité au Gymnase Camille Sée.

Rénovation des équipements sportifs

- Dépenses prévues en 2022 : 1,5 M€

Il sera également pertinent de continuer à rénover et moderniser les équipements qui profitent à tous à hauteur de 700 K€ :

- Pour la mairie, remplacement des menuiseries et des fenêtres du bâtiment A, installation d'une ventilation rafraîchissante en salle du Conseil municipal, mise en conformité des armoires basse tension de la mairie ;
- Pour la salle des Familles : installation d'une sonorisation fixe en salle des familles et d'un système de rafraîchissement d'air ;
- Pour le Koïfhus : mise en conformité incendie de la chaufferie.

3. La modernisation de nos équipements

La modernisation informatique et numérique, à travers la mise en place ou l'amélioration de procédures en ligne tout d'abord, puis la modernisation des process et de l'organisation des services, mais aussi pour tendre vers une « Smart City ». Une ville intelligente est une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire leurs coûts.

Modernisation numérique des services

942 K€

- Acquisition d'un logiciel générique de gestion des activités (inscriptions, emploi du temps, facturation, pointage, suivi) pour bénéficier aux secteurs scolaire, périscolaire, culturel, sportif, social intégrés dans Colmar & moi
- Solution de guidage de stationnement
- Coffre-fort numérique au CCAS (solution gratuite)
- Mise en place de la télégestion pour piloter le chauffage
- Logiciel de gestion des marchés publics
- Logiciel de gestion des autorisations du domaine public
- Programmations pour la mise en place d'une GED et d'un entrepôt de données
- Modernisation des contrôles d'accès aux équipements

Equipements informatiques et téléphoniques

1 330 K€

- Renouvellement et extension des licences Office 365, licences antivirus et antispam
- Mise en place d'une boîte mail pour chaque agent et d'un compte
- Mise en place du télétravail : achat de 150 PC portables
- Equipements informatiques et téléphoniques divers
- Changement de serveurs et baies de stockage

Vers l'école numérique

420 K€

- Mise en place de dalles interactives dans les écoles
- Mise en place de classes mobiles dans les écoles

Conformément à nos capacités de financement, ce sont donc près de 30 M€ qui seront investis en 2022, sans compter les opérations engagées et reportées de 2021 (7,7 M€), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de rénover notre patrimoine ou d'offrir un meilleur service aux Colmariens.

CONCLUSION

Conformément à nos capacités de financement, ce sont donc plus de 30 M€ qui seront investis en 2022, sans compter les opérations engagées et reportées de 2021 (7,7 M€), pour des opérations structurantes qui ont pour but :

- d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens ;
- de rénover notre patrimoine ;
- ou d'offrir un meilleur service aux Colmariens.

Les efforts conjoints et constants de la municipalité et des services dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement à travers une réflexion permanente sur les modes de gestion, les optimisations et les mutualisations permettent de dégager des marges de manœuvre essentielles aujourd'hui pour orienter le budget sur des politiques et des actions ciblées, sans augmenter les taux d'imposition des Colmariens.

Ceci donne des latitudes bienvenues en temps de crise sanitaire et de réformes nationales réduisant le pouvoir fiscal des collectivités locales. Elles rendent possible la mise en œuvre d'un important programme d'investissement composé de projets structurants.